

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX 2020-2022

& propositions d'actions à mener

- Anticiper et prendre en charge le vieillissement de la population : l'accès au numérique et l'isolement social.
- Favoriser la prise d'indépendance des jeunes en valorisant leur investissement sur la commune.
- Concilier les impératifs de la vie professionnelle des parents et l'organisation des modes de gardes.



SOMMAIRE

Introduction

Méthodologie.....page 5

Rétro-planning de la démarche ABS.....page 6

Localisation de la commune.....page 7

Portrait social de la ville :.....page 8

- a. La démographie
- b. L'enfance, la jeunesse et les familles
- c. L'habitat et le cadre de vie
- d. Le vieillissement et la dépendance
- e. La lutte contre l'exclusion
- f. L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle
- g. Le logement

Élaboration des axes de travail :.....page 34

1. Les personnes âgées de 65 ans et pluspage 35

2. Les jeunes de 16 à 25 ans.....page 42

3. Les modes de garde et l'emploi des parents.....page 48

Remerciementspage 54

Annexes :.....page 55

- Questionnaire aux personnages âgées de + 65 ans
- Trame entretien individuel des personnes âgées
- Trame entretien individuel des jeunes suivis par la Mission Locale
- Questionnaire "Modes de garde et emplois des parents"
- Questionnaire "Besoins et amplitude horaire des modes de garde"
- Trame entretien individuel des parents
- Fiche de poste du Service Civique

QUELQUES MOTS et plus

SOURCES :

L'Analyse des Besoins Sociaux est élaborée à partir de données issues de différents observatoires, il s'agit principalement :

-des estimations de l'INSEE établies à partir des recensements annuels de la population 2018 en ce qui concerne la démographie, l'emploi, l'habitat et le logement.

Une comparaison pourra être établie entre Pluvigner et la communauté de communes AQTA ou le département du Morbihan.

-des estimations de la Plateforme Territoriale d'Observation Sanitaire et Sociale : PLATOSS ainsi que l'Observatoire des Territoires (données INSEE, CAFdata)

-des statistiques et rapports d'activités transmis par différents partenaires : le service petite Enfance et jeunesse d'AQTA, la Mission Locale, le Multi-accueil et le service jeunesse de Pluvigner...

Certaines données sont des estimations qui peuvent être corrigées dans l'année qui suit leur publication.

Depuis 2016, la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation légale des Centres Communaux d'Action sociale. Elle doit être réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'ABS est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins des habitants. En effet, l'observation sociale de cette étude constitue une aide à la décision.

Les résultats de l'ABS orientent les décisions des élus et leur permettent d'adapter l'offre du CCAS et de la commune aux besoins des habitants et d'anticiper les évolutions futures.

L'ABS place le CCAS dans un rôle de coordination de la vie sociale de la commune et est porteur d'innovations.

A l'échelle communale, l'ABS est l'occasion d'approfondir des thématiques choisies et d'identifier des leviers pour mieux répondre aux besoins de la population.



LE DÉCRET DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX :

Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale [1].

Le décret originel (6 mai 1995) impose aux CCAS et CIAS d'établir chaque année « une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. ». Aussi, l'article 2 du décret précise que les CCAS « mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article 1er, une action sociale générale ».

Ensuite, cette étude fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

Le décret de 2016 vient ajouter des éléments qui encadrent cette étude, par son 1er article :
« I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. »

« II.- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic socio-démographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5. »

« III.- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »



Ce texte met en avant l'importance d'impliquer les partenaires du territoire dans la réalisation de cette étude en vue de favoriser la complémentarité des acteurs.

Les CCAS et CIAS ont libre choix d'approfondir ou non l'étude menée. Ils peuvent par exemple mener des analyses et études complémentaires pour certaines thématiques, les personnes âgées dépendantes ou l'enfance par exemple.

[1] : Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/21/2016-824/jo/texte>, paru au JORF n°0145 du 23 juin 2016

MÉTHODOLOGIE

Diagnostic du territoire :

- Analyse documentaire
- Recueil de données (bilan d'activités des partenaires, entretiens)
- Analyse des données

PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

Différents partenaires mobilisés :
INSEE, PLATOSS, Observatoire des Territoires, Espace Autonomie Santé, Service jeunesse, Petite enfance, Mission Locale, Imhoweb...

Consultation et concertation :

- Deux questionnaires à destination des + 65 ans et des parents
- Des entretiens qualitatifs semi-directifs
- Des groupes de travail (partenaires et population cible)

Définition de la feuille de route :

- Conseil d'administration du 14/12/2021
- Comités techniques
- Comité de pilotage (CA du CCAS)

Anticiper et prendre en charge le vieillissement de la population : l'accès au numérique et l'isolement social.

Favoriser la prise d'indépendance des jeunes en valorisant leur investissement sur la commune.

Concilier les impératifs de la vie professionnelle des parents et l'organisation des modes de gardes.

FEUILLE DE ROUTE

RÉTRO-PLANNING

Nov 2020	Recueil de données avec le Multi accueil	Janv. 2021	Rencontre avec la Mission Locale et l'EAS	Avril 2021	Entretiens individuels avec des + 75 ans	Juin 2021	Séances de travail thème "des jeunes"	Janv. / févr. 2022	Séances "comité projet" thèmes "P.A.", "jeunes" et "MDG"
-----------------	--	-------------------	---	-------------------	--	------------------	---------------------------------------	---------------------------	--



Depuis mai 2020	Élaboration du portrait du territoire	Déc. 2020	Présentation au CA des 3 axes de travail	Mars 2021	Diffusion du questionnaire aux + 75 ans	Mai 2021	Séances de travail thème "P.A."	Juin 2021	Diffusion du questionnaire rapport ABS "MDG" aux parents d'élèves et de jeunes enfants	Févr. 2022	Rédaction du rapport ABS
Nov 2020	Validation des 3 axes de travail	Avril 2021	Rencontre avec le Multi-Accueil, le Service Jeunesse et la responsable du Service Petite Enfance, AQTA	Avril 2021	Entretiens individuels avec des 17-25 ans	Avril 2021	Entretiens individuels avec des 17-25 ans	Avril 2022	Validation des propositions en Conseil Municipal		

De mai 2021 à avril 2022
Formation ABS

Légende :

AES : Espace Autonomie Santé

P.A. : Personnages Agés

MDG : Modes de Garde

LOCALISATION DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER

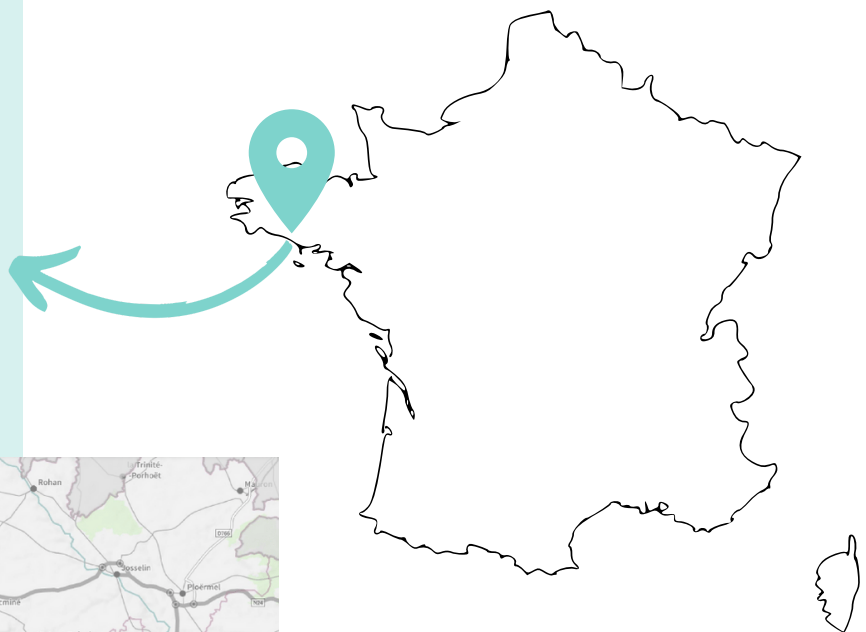
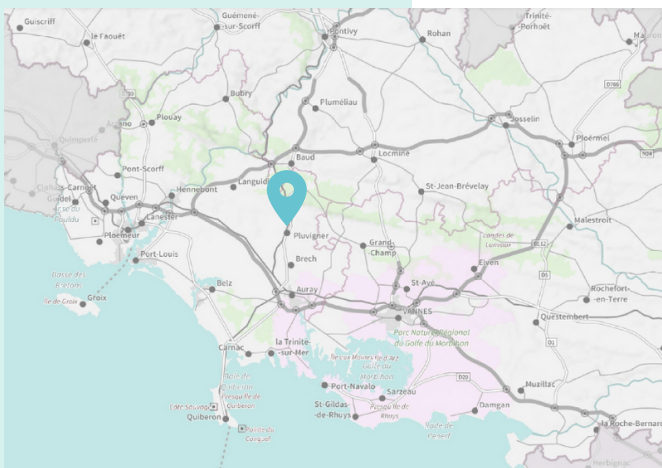
Pluvigner est une commune appartenant à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) qui compte 86 000 habitants. AQTA est située entre Vannes et Lorient, dans le département du Morbihan. L'intercommunalité réunit 24 communes sur un territoire de 521 km². La commune de Pluvigner se situe au nord du territoire intercommunal.

Pluvigner s'étend sur **un territoire de 82,83 km²**. L'habitat est dispersé avec des villages éloignés du centre de la commune jusqu'à 11 km (Malachappe et Bieuzy-Lanvaux). **L'étirement de la commune atteint 15 km.**

Le centre-bourg peut être qualifié de dynamique. De nombreux commerces y sont implantés : commerces de détail et de proximité, deux supermarchés, deux pharmacies, ... Les services publics y sont aussi représentés : La Poste, mairie, écoles, collège.

La commune de Pluvigner se situe à proximité d'Auray et de Baud (une dizaine de kilomètres) et à une distance géographique égale de Vannes et Lorient (trente minutes en voiture).

Commune de
Pluvigner



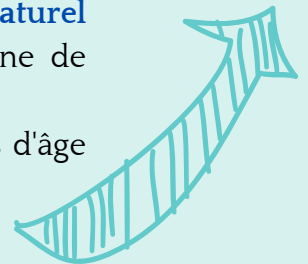
LA DÉMOGRAPHIE

La croissance démographique est continue depuis 1968. La population a presque doublée sur la période.

La tendance démographique à la hausse est alimentée par un **solde naturel positif** et depuis 1990, un **solde migratoire plus important**, qui témoigne de l'attractivité de la commune.

Il est noté une hausse de la population visible sur la plupart des tranches d'âge (0-14 ans, 45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans et plus).

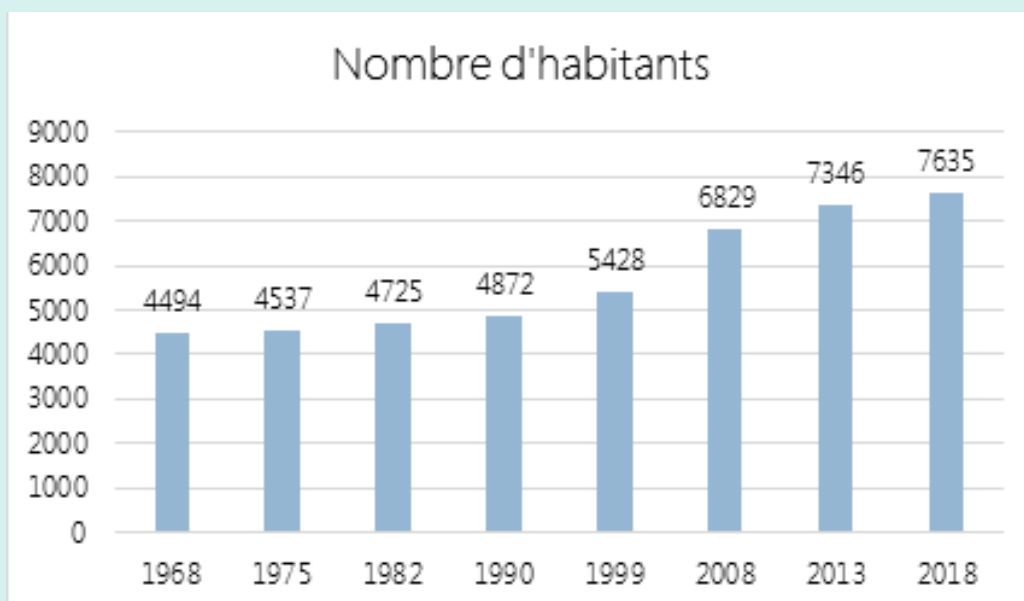
Le territoire de Pluvigner, un territoire attractif en développement.



LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Avec 7635 habitants en 2018, la commune a vu sa population pratiquement doubler depuis 50 ans (4494 habitants en 1968 contre 7635 en 2018).

+ 289
habitants depuis 2013

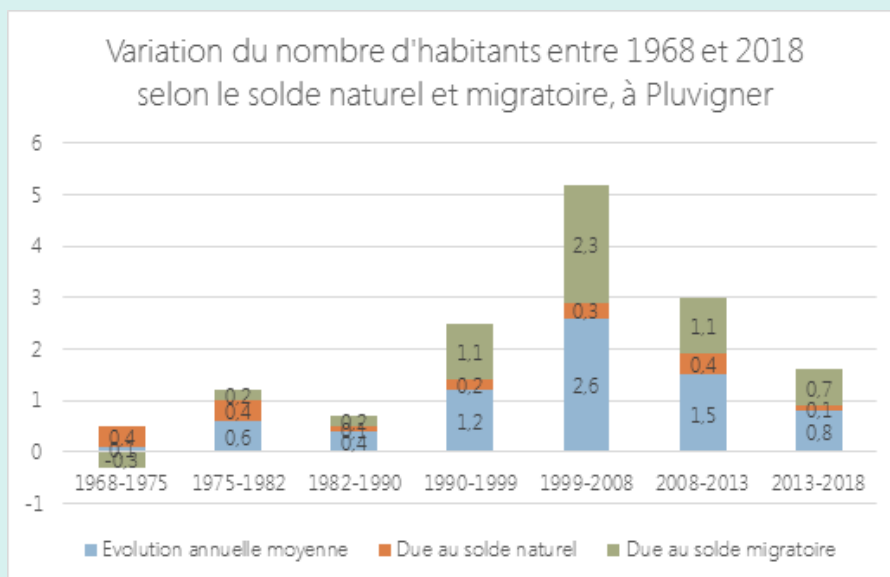


Source : INSEE 1968 - 2018


Variation annuelle moyenne de la population : + 0,80% alors que celle d'AQTA et celle du Morbihan sont négatives (- 0,25 % et - 0,12%)

Accroissement annuel moyen global : + 0,77 %, supérieur à celui d'AQTA (+ 0,73 %) et celui du Morbihan (+ 0,46 %)

Accroissement annuel moyen du solde migratoire : + 0,69 %. Ce taux d'évolution est inférieur au solde migratoire d'AQTA (+0,98 %) mais supérieur à celui du Morbihan (+0,58 %)




73
naissances
en 2018


92
décès
en 2018

Mouvement
naturel négatif

- Taux de natalité : **11,3**
- Taux de mortalité : **10,5**

DÉFINITIONS

- **Mouvement naturel** : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période. Il s'agit d'accroissement ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.
- **Solde migratoire*** : Différence entre le nombre de personnes entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée.
- **Taux de mortalité** : Nombre de décès rapporté à la population totale moyenne d'une année.
- **Taux de natalité** : Nombre de naissances rapporté à la population totale moyenne d'une année.

*un solde migratoire positif signifie qu'il y a plus d'arrivées de personnes que de départs.




UNE HAUSSE DE LA POPULATION VISIBLE SUR TOUTES LES TRANCHES D'AGES ?

Evolution annuelle moyenne de la population,
par tranche d'âge, entre 2008 et 2018, en % :

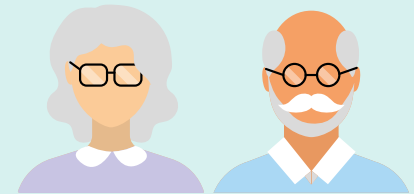
	<15 ans	15-29 ans	30-44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans +
Pluvigner	0,79	-0,34	-0,30	0,00	1,15	3,11
AQTA	0,01	-0,05	-0,05	0,05	0,00	0,17




<15ans
+0,79 %



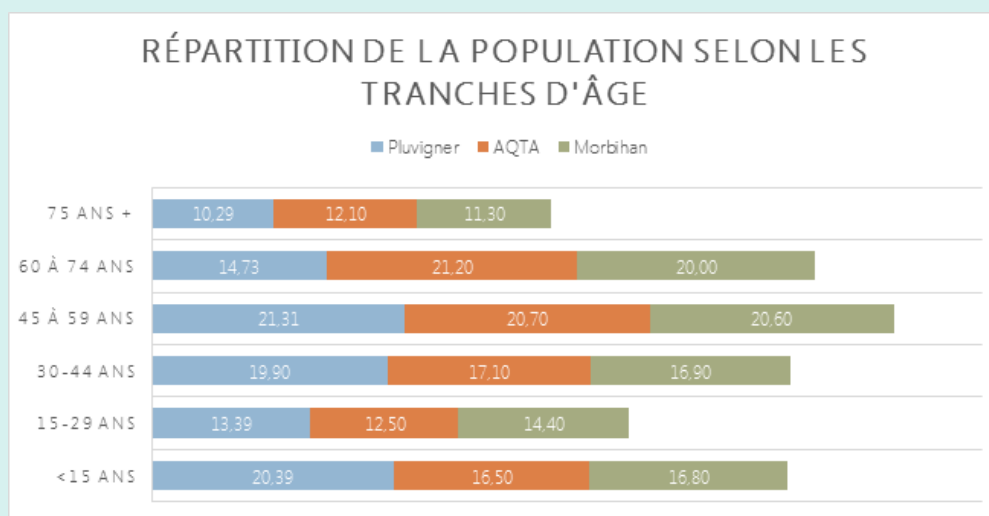

30-44 ans
- 0,30 %




> 75 ans
+3,11 %

Nous observons donc un phénomène de vieillissement de la population au sein de la commune.

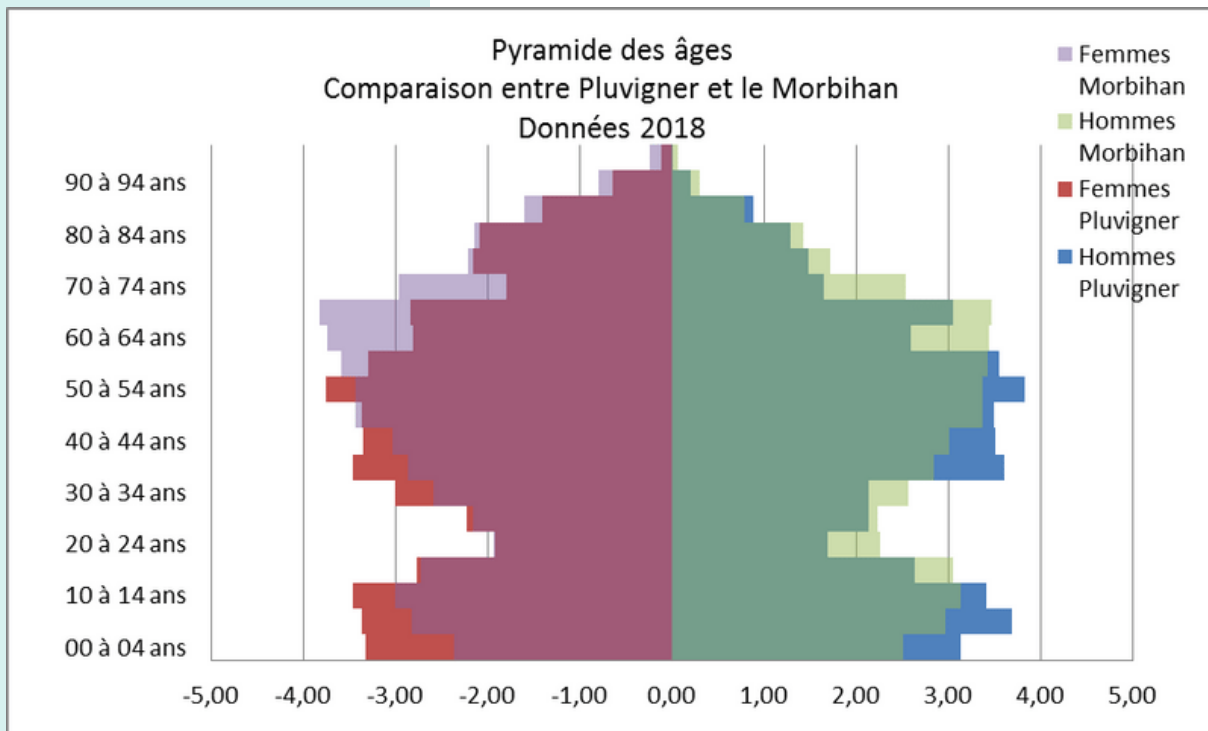
UNE POPULATION ACTIVE ?



1/4

de la population
de Pluvigner est
âgée de plus de 65
ans.

Les 75 ans ou plus représentent 10,29% de la population, une part moins importante que sur les territoires de référence. **Plus de 20% de la population est âgée de 15 ans ou moins.**



Source : INSEE 2018

L'indice de jeunesse s'élève en moyenne à 1,03.

Le rapport de dépendance économique est de 103.

DÉFINITIONS

Indice de jeunesse : Rapport entre la population de moins de 20 ans sur celle de plus de 60 ans. S'il est supérieur à 1, il témoigne de la prédominance d'une population jeune.

Rapport de dépendance économique : Rapport entre la population âgée de moins de 15 ans et plus de 60 ans sur la population en âge de travailler (16 - 59 ans). Il est fort lorsqu'il est supérieur à 100, c'est-à-dire qu'il y a davantage de seniors et de jeunes que de personnes en âge de travailler.

QUELQUES HYPOTHESES :

- 15 ans : une diminution des naissances sur la commune, mais de nouveaux ménages avec enfants s'installent à Pluvigner. Un indice plus élevé que dans le Morbihan.

15-29 ans : un taux moins élevé que dans le département. Nous pouvons considérer que les jeunes âgés de 18 à 25 ans quittent le domicile familial pour suivre des études dans les grandes villes (creux dans la pyramide pour les 20-24 ans).

Les 25-29 ans peuvent préférer la dynamique des grandes villes et favorisent la diminution du temps de trajet. Aussi, les professions intermédiaires et les postes de cadres sont plus représentés dans les grandes villes.

30-44 ans : les jeunes ménages s'installent dans les villes dites « rurales », comme Pluvigner, dans lesquelles les prix des terrains et des pavillons sont accessibles. L'offre de services semble correspondre aux familles (écoles, commerces, culture, crèche...). Le taux est donc plus élevé que dans le département.

45-59 ans : la tranche 50-54 ans semble plus représentée que dans le Morbihan.

60-74 ans : on constate une baisse de la population dans la tranche 60-64 ans.

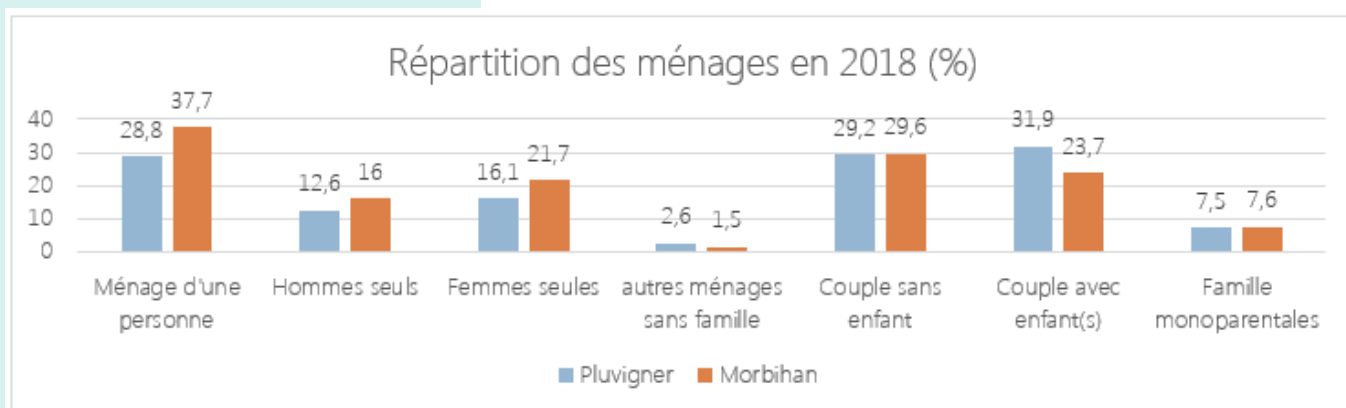
75 ans et + : une part moins importante que dans le département. Les retraités qui viennent d'autres régions préfèrent s'installer en zone littorale plutôt que dans les communes rurales.

L'ENFANCE, LA JEUNESSE ET LES FAMILLES

Depuis 1968, la taille des ménages n'a cessé de diminuer jusqu'à atteindre **2,4 occupants en moyenne, par résidence principale** en 1999. Depuis, la taille des ménages est restée identique. La moyenne du Morbihan est, quant à elle, de 2,1 occupants. Ces chiffres suivent la tendance observée au niveau national.

A Pluvigner, la part de ménage d'une seule personne est de 28,8% contre 37,7% dans le Morbihan.

Les couples avec enfants sont plus représentés que dans le reste du département.



Source : INSEE 2018



Nous constatons une répartition assez égalitaire entre la part de couples avec enfants, sans enfant et les personnes seules.

Nous observons **une augmentation des familles monoparentales depuis 2008** : 10,9% en 2018 des familles avec enfants contre 7,5% en 2008. Soit **240 familles, en 2018**.

L'évolution des familles monoparentales peut impliquer de porter une attention particulière à leurs besoins. Ces familles sont plus susceptibles de présenter des signes de vulnérabilité (fragilité économique, isolement...).

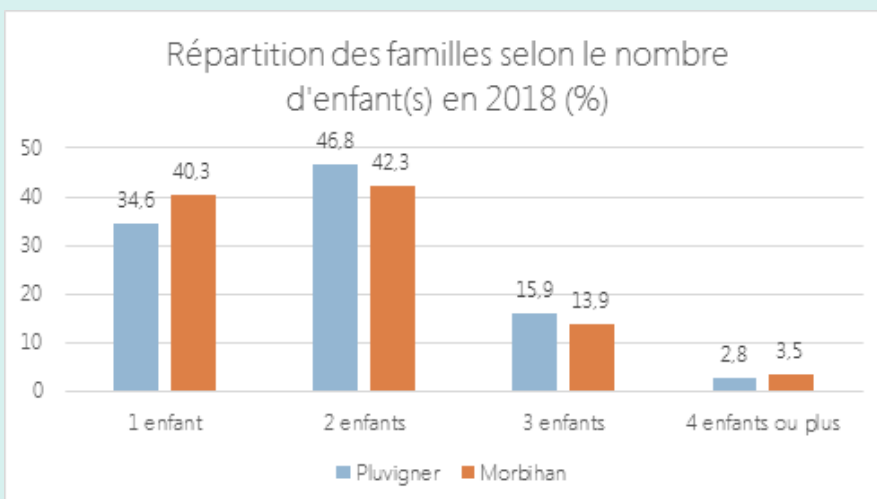
DÉFINITIONS

- **Ménage** : Ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parentés. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.
- **Famille** : Partie d'un ménage comprenant au moins 2 personnes et constitué soit d'un couple vivant au sein d'un ménage, avec le cas échéant son ou ses enfants ; soit d'un adulte avec son ou ses enfants appartenant au même ménage (famille monoparentale).
- **Foyer** : Ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un même ménage.

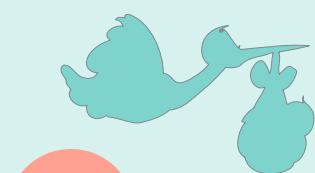
2195

familles sur
Pluvigner, en
2018

A Pluvigner, la part des familles ayant deux à trois enfants est supérieure au Morbihan.



Source : INSEE 2018



- 12 % de
naissance
entre 2008 et
2018

Tendance nationale
à la baisse

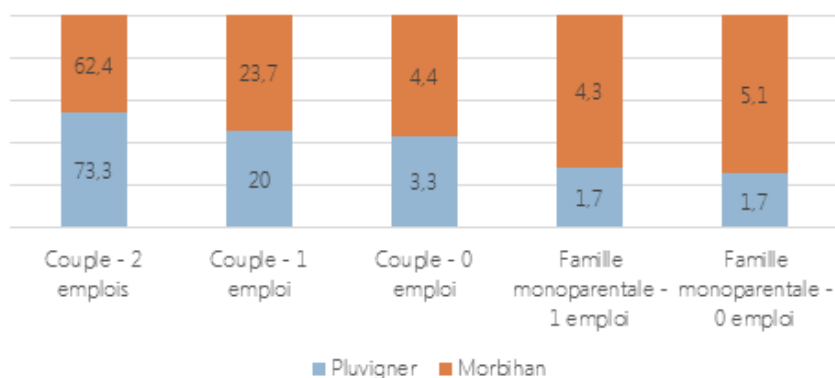


857 enfants âgés
de 3 à 10 ans
sont concernés
par des besoins
de scolarisation.



279 enfants de moins de 3 ans
résidant sur la commune, en
2018, contre 297 en 2010 (soit
une baisse de 6,10 %).

Répartition des enfants âgés de 0 à 3 ans, selon la situation familiale (%)



Source : INSEE 2018



79,2% de la part des 2-5 ans est scolarisée, soit 346 enfants
97,7% des 6-10 ans sont scolarisés, soit 520 enfants (en 2018).

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE PROPOSÉS SUR PLUVIGNER :

MODES DE GARDE DE 0 à 3 ANS :

LE MULTI-ACCUEIL

La commune de Pluvigner dispose d'un multi-accueil, "Roul'patouille", qui **accueille des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans (ou 6 ans en situation de handicap)**, du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (fermeture 3 semaines en août et une semaine à Noël).

Les places peuvent être pourvues à la journée ou à la demi-journée dans la limite de 35 enfants par jour. La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) considère qu'une place permet d'accueillir 2,5 enfants/an. De cette manière, l'établissement peut donc accueillir 87 enfants par an.

En 2018, **91,76% des enfants habitaient la commune de Pluvigner** et 8,24% venaient de l'extérieur (Camors, Colpo, La Chapelle Neuve et Landévant).

La même année, **28 familles étaient positionnées sur liste d'attente.**

Il est à noter que les **enfants de Pluvigner peuvent être accueillis au sein de structures communautaires :**

- Pépites Océane (Brec'h) : 3 en 2014 ; 4 en 2015 ; 3 en 2016 ; 0 en 2017 et 2018
- Les Coccinelles (Sainte Anne d'Auray) : 1 en 2018.



LES ASSISTANTS MATERNELS



55 assistants maternels enregistrés au RPAM - 8,30 % entre 2014 et 2018

Entre 2014 et 2018, le nombre de places théoriques est passé de 201 à 191 (-5%) et le nombre de places réelles de 175 à 159 (-9,1%).

La CNAF considère qu'une place chez un assistant maternel permet d'accueillir 1,3 enfant, soit en théorie 248 enfants (191 places théoriques x 1,3 enfant) pour 191 places.

Toutefois :

- certains assistants maternels **accueillent des enfants de plus de 3 ans.**
- certains assistants maternels **accueillent des enfants résidant sur d'autres communes.**
- certains assistants maternels **préfèrent conserver une place libre** plutôt que de recevoir un enfant selon une organisation qui ne leur convient pas (temps partiel- tard le soir- mercredi inclus...)

Ces derniers éléments peuvent expliquer que certaines familles ne trouvent pas de solution sur la commune de résidence alors même qu'il reste en théorie des places vacantes. En outre, la difficulté à contractualiser peut également résider dans la spécificité de la demande des parents (horaires, contrats courts...).



93 assistants maternels (81,6%) acceptent d'accueillir avant 7h. Et 43 assistants maternels (37,7%) après 20h.



38 assistants maternels acceptent de travailler le samedi (33%), dont 9 uniquement le matin.



40 assistants maternels acceptent de travailler la nuit (38%).

Le RPAM ne dispose pas d'élément d'évolution concernant la typologie des agréments des assistants maternels du territoire depuis 2014.

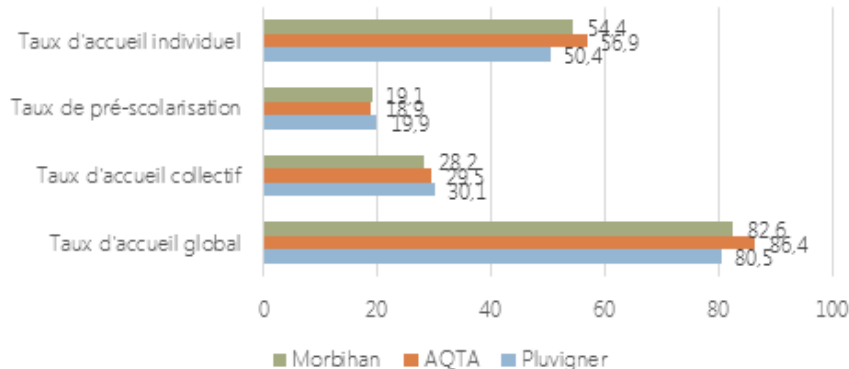
Toutefois, nous devons préciser que certains professionnels déclarent ne pas accepter le travail en soirée ou en week-end et le font pourtant sur demande des parents lorsque la relation de confiance est installée.

LA MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Ouverte en 2011, la MAM de Pluvigner regroupe **4 assistantes maternelles pouvant accueillir 15 enfants de 2 mois à 4 ans**. L'accueil peut se faire à la demi-journée, à la journée entière, à temps plein ou/et en périscolaire.



Taux de couverture de l'accueil de l'enfant de moins de 3 ans, en 2018, en %



Source : INSEE, 2018

Un taux d'accueil individuel plus faible sur la commune de Pluvigner : 50,4%, contre 56,9% et 54,4% respectivement pour le territoire d'AQTa et du Morbihan.

Le taux d'accueil collectif est quant à lui 0,6 point supérieur à AQTa.

Le taux d'accueil global est inférieur aux territoires de référence.

LE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (RPAM)

Le RPAM est un lieu d'informations pour les parents et les assistants maternels : recherche d'un mode d'accueil, informations juridiques, informations sur la contractualisation de l'accueil chez l'assistant maternel (contrat, statut, salaires...).

Le RPAM organise aussi des **ateliers d'éveil à destination des assistants maternels et des enfants** qu'ils accueillent à leurs domiciles.

Des « **Pique-niques professionnels** » à destination des assistants maternels sont organisés plusieurs fois par an afin d'échanger concernant divers thèmes avec un professionnel (ex : apprendre à signer avec les bébés).

Des **conférences** sont régulièrement organisées par AQTA pour aborder des problématiques que rencontrent des assistantes maternelles du territoire (ex : mise en place du prélèvement à la source).

DÉFINITIONS DE LA CAF :

Accueil individuel : Accueil réalisé par un assistant maternel agréé ou par garde à domicile.

Accueil collectif : Accueil réalisé en halte garderie, en crèche ou en multi accueil.

Taux de pré-scolarisation : Nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés. A la rentrée 2018, 19,9 enfants de moins de 3 ans étaient scolarisés.

Taux d'accueil global : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans (assistant maternel employé directement par des particuliers, salarié à domicile, accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro-crèches, école maternelle).

MODES DE GARDE A PARTIR DE 3 ANS :

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Le programme proposé est varié et permet aux enfants une ouverture sur des activités artistiques, manuelles et sportives.

Les horaires d'accueil sont **de 9h à 17h.**

Le Centre de Loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et les jours fériés.



Tarif entre 10,35€ à 16,80 € la journée et de 5€ à 8,10€ la demi journée (en 2021).

Tarifs établis en fonction du quotient familial

+ de 80 enfants âgés de 3 à 10 ans sont accueillis chaque mercredi et pendant les vacances scolaires

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE



0,55 €
le 1/4 d'heure (tarifs 2022)

L'accueil est assuré **du lundi au vendredi pendant les périodes scolaires avant et après la classe**, pendant les vacances avant et après l'Accueil de Loisirs.

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Pour une ouverture avant 7h30 et après 18h30, les parents doivent en faire la demande auprès du service jeunesse.

Le service d'accueil périscolaire et du centre de loisirs intervient pour tous les établissements scolaires de la commune.

- 2 écoles maternelles :

publique : Joseph Rollo (144 élèves)
et privée : Saint Guigner (113 élèves)

- 2 écoles primaires :

publique : Joseph Rollo (144 élèves)
et privée : Saint Guigner (216 élèves)

- 1 école privée sur Bieuzy-Lanvaux qui rassemble maternelle et primaire (56 et 109 élèves)

890

écoliers scolarisés
en 2019



L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Pluvigner est une commune résidentielle dont le parc de logements est principalement composé de maisons individuelles.

En lien avec la croissance démographique de la commune, le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales, les besoins de logements sont, actuellement, de plusieurs natures.

Sur la commune, nous constatons **un parc de logements, sous tension**. Du fait du coût élevé des logements sur la côte, les foyers s'installent dans des communes plus éloignées du littoral afin de prétendre à des tarifs plus accessibles.




Répartition du type de résidence, selon les territoires de référence, en 2018, en %

	Pluvigner	AQTA	Morbihan
Résidences principales	85.4	58.6	74.7
Résidences secondaires	5.3	36.3	18.0
Logements vacants	9.4	5.1	1.3

Sur la commune, le taux de résidences secondaires est stable depuis 2008.

Nous pouvons faire l'hypothèse selon laquelle les foyers privilégient Pluvigner pour s'installer au regard des prix des terrains plus attractifs.

Les résidences secondaires sont, quant à elles, plus nombreuses sur AQTA. Les communes du territoire sont majoritairement littorales, et donc plus propices à l'investissement de résidences secondaires.

Augmentation  des logements vacants à Pluvigner depuis 1999, **3.6% soit + 5,8 points**

Répartition selon le statut d'occupation des logements, selon les territoires de référence, en 2018, en %

	Pluvigner	AQTA	Morbihan
Propriétaires occupants	77.2	70.9	68.6
Locatif social	2.6	7.6	9.8
Locatif privé	20.2	21.5	21.6

Un taux de propriétaires occupants plus important à Pluvigner et moins de locataires dans le parc social, en raison d'une part relativement basse de ces logements.

En moyenne, **1,8 personne vit dans les logements du parc social** (en baisse depuis 2008) contre 1,9 personne dans le Morbihan.

2,5 personnes par ménage de propriétaires occupants (2,2 personnes sur AQTA et dans le Morbihan) ; nous pouvons supposer que les familles sont plus majoritaires dans ce mode d'occupation.

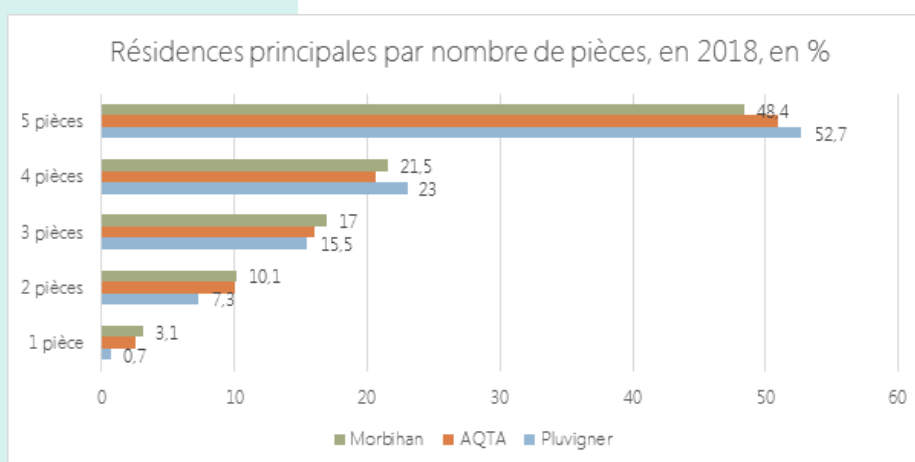
2,1 personnes par ménage pour les locataires du parc privé (en augmentation depuis 2008), contre 1,8 personne dans le Morbihan et 1,9 sur AQTA.

Constructions neuves entre 2015 et 2019, selon les territoires de référence

	Pluvigner	AQTA	Morbihan
Nombre de logements commencés (constructions neuves) > logement/an pour 1000	4.6	7.9	5.5
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) > en m ²	116.5	102.7	99.2

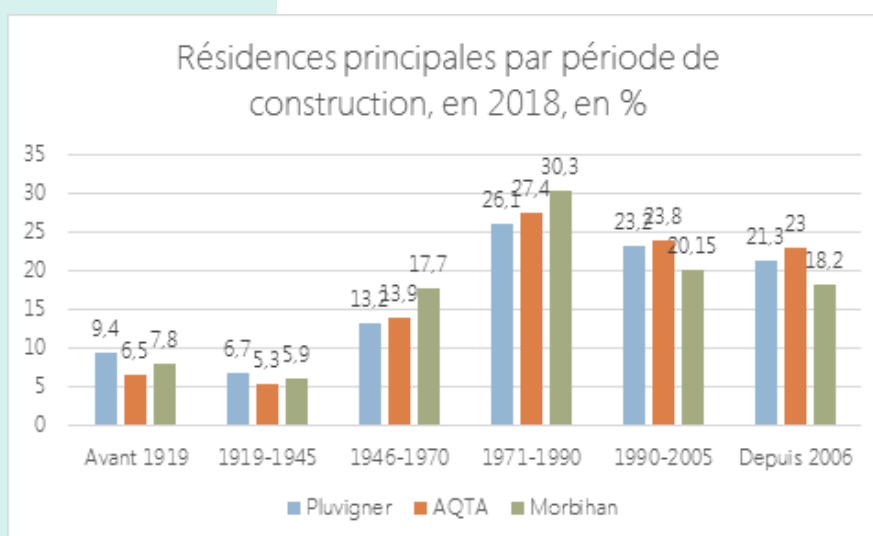
Nous constatons **une part moins importante de logements neufs à Pluvigner**, en comparaison avec le territoire d'AQTA et celui du Morbihan.

La surface moyenne des constructions est plus élevée à Pluvigner (+17,3m² par rapport au Morbihan et 13,8m² supérieure à la moyenne d'AQTA).



Les logements de Pluvigner comportent plus de pièces que dans le Morbihan et à l'échelle d'AQTA (52,7% des logements comportent 5 pièces et 23%, 4 pièces).

La commune de Pluvigner comporte **peu de petits logements** en comparaison des deux territoires de référence.



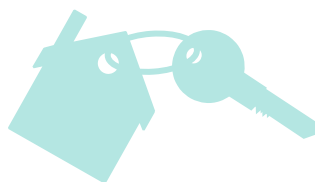
Nous observons **une part légèrement supérieure de logements construits avant 1945** à Pluvigner. Les logements récents (après 2006) et construits entre 1946 et 2005 sont moins importants que sur AQTA.

Les logements anciens entraînent des coûts importants en termes d'énergie et peut précariser les foyers.

Population par ancienneté des ménages, en 2018, en %

	Pluvigner	AQTA	Morbihan
Taux d'arrivants < 2 ans	12	12.3	12.3
Entre 2 et 4 ans	19.2	19.1	19.5
Entre 5 et 9 ans	17	17.5	16.8
Entre 10 et 19 ans	23.2	22.4	21.1
Entre 20 et 29 ans	11.6	10.7	11.2
> 30 ans	18.3	18.5	19.7

Les ménages installés depuis les années 80 à 2010 sont plus représentés à Pluvigner que sur les territoires de référence.



Aujourd'hui, peu de logements sont mis à la vente ou à la location. Ils trouvent acquéreurs rapidement. **Il est devenu difficile de trouver un bien à Pluvigner, tout comme sur le territoire communautaire.**

Nous avons mené une étude des biens disponibles à la location sur la commune, auprès du site Le Bon Coin, du 22 juillet au 19 août 2021 :

- 2 logements étaient mis à la location pour une courte période (3 mois) ;
- un T3 était proposé au prix de 700€ par mois (sans les charges), un coût relativement élevé ;
- un studio étudiant en campagne ;
- une maisonnette meublée qui a été retirée du site à l'issue de deux jours de parution.

Des offres peu nombreuses et qui ne correspondent pas forcément aux besoins des foyers souhaitant s'installer à Pluvigner, sur du long terme.

leboncoin

PROFIL DES DEMANDEURS DE PAVILLONS :

Le CCAS propose 10 pavillons T2 à la location. Ces pavillons sont réservés aux personnes âgées de 60 ans et plus, et aux personnes en situation de handicap autonomes.

En mars 2022, 19 foyers sont inscrits sur la liste d'attente :

- 14 personnes sont des femmes
- 13 personnes sont veuf-ve-s
- 1 demande concerne un couple
- 15 demandes émanent de la commune de Pluvigner
- les autres demandes proviennent des communes alentours (Camors, Languidic, Erdeven).

Différents motifs de demandes :

- logement actuel inadapté en raison d'une mobilité réduite (11 demandes)
- isolement social (7 demandes)
- mise en vente du logement (2 demandes)

10 demandes ont été déposées en 2021, 4 en 2020.

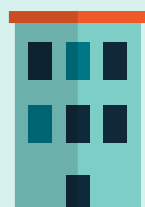
BESOINS DES JEUNES ENTRE 18 ET 25 ANS, EN TERME DE LOGEMENT :

Un besoin en **logements autonomes de petites tailles** et à **un prix abordable**, de préférence à **proximité des services**.
Accompagnement social dédié => acquisition de l'autonomie.

Logements de taille intermédiaire pour les jeunes actifs avec un enjeu de maîtrise du marché immobilier pour permettre l'**accession à la propriété**.

LES LOGEMENTS SOCIAUX :

Les logements sociaux représentent 2,60 % des locations de la commune de Pluvigner, contre 7,50 % sur la communauté de communes AQTA et 9,60 % dans le Morbihan. En 2019, nous comptabilisons **96 logements sociaux sur la commune.**



56

Logements collectifs



40

Logements individuels



76 projets de construction en cours

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social impose aux communes de plus de 3 500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, d'avoir un nombre total de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales et rend possible un quintuplement des pénalités.

Le taux est maintenu à 20 % de logements sociaux pour les communes, appartenant à une agglomération dont la situation du parc de logements existants ne justifie pas un effort de production supplémentaire. (soit en théorie, **676 logements selon la Loi pour Pluvigner**).

2 bailleurs sociaux sont représentés :

- **Le CCAS de Pluvigner** (détail page 28)
- **Bretagne Sud Habitat (BSH) propose 88 logements à la location répartis sur 3 résidences.** 1 résidence se situe rue Croix Courte (logements individuels) et 2 résidences se trouvent rue Penn Prat (logements individuels et collectifs).

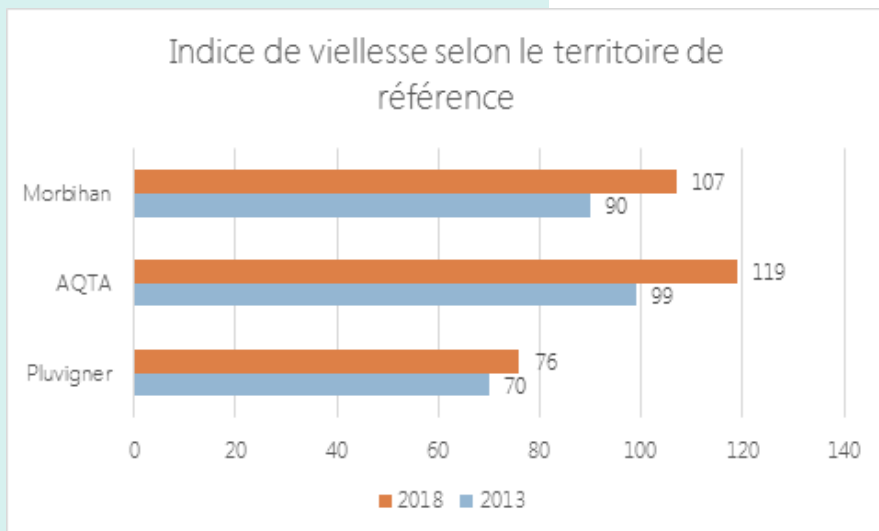
LES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL :

Au 1er avril 2022, nous comptabilisons **501 demandes d'attribution de logement social, en attente** dont :

- **68 demandes ayant placé la commune de Pluvigner en choix de secteur numéro 1,**
- **60 demandes en choix numéro 2,**
- **66 demandes en choix numéro 3.**

Au cours du premier trimestre 2022, il y a eu **une seule attribution de logement sur la commune.**

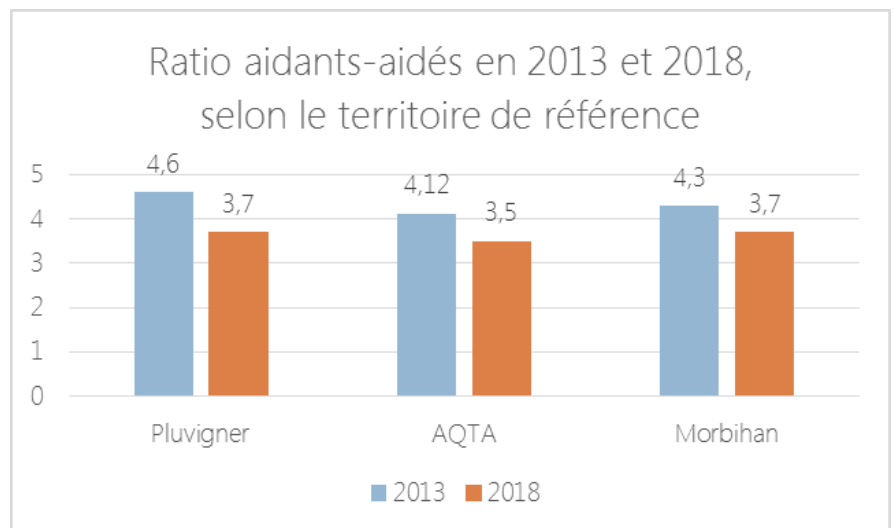
LE VIEILLISSEMENT ET LA DÉPENDANCE



Une augmentation de l'indice de vieillesse à Pluvigner entre 2013 et 2018, témoignant d'un vieillissement de la population avec **près de 76 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans**. Cet indice reste inférieur au département et à AQTA.

3,7 personnes âgées entre 55 et 64 ans potentiels aidants pour 1 personne âgée de 85 ans ou plus, potentielle aidée.

La baisse du ratio aidants-aidés entre 2013 et 2018 implique une hausse du besoin d'aide à domicile pour la tranche d'âge 85 ans et plus.



DÉFINITIONS

Ratio aidants/aidés : les aidants non professionnels peuvent être représentés par les 55-64 ans (population des aidants) sur les personnes âgées de 85 ans et plus (population quantitativement représentative des aidés). Ce ratio donne une idée du potentiel d'un territoire en matière d'apport des aidants aux personnes âgées dépendantes.

REPÉRER LES DIFFICULTÉS CHEZ LES PERSONNES AGÉES DE LA COMMUNE

Taux de personnes âgées de 80 ans ou plus déclarant vivre seules entre 2008 et 2018, en % :

	PLUVIGNER	AQTA	MORBIHAN
2008	57,9	51,4	53,3
2013	45,7	50,7	51,8
2018	45,9	50	50,5

Sources : Observatoire des Fragilités du Grand Nord regroupant des données provenant des Carsat et Cpam.

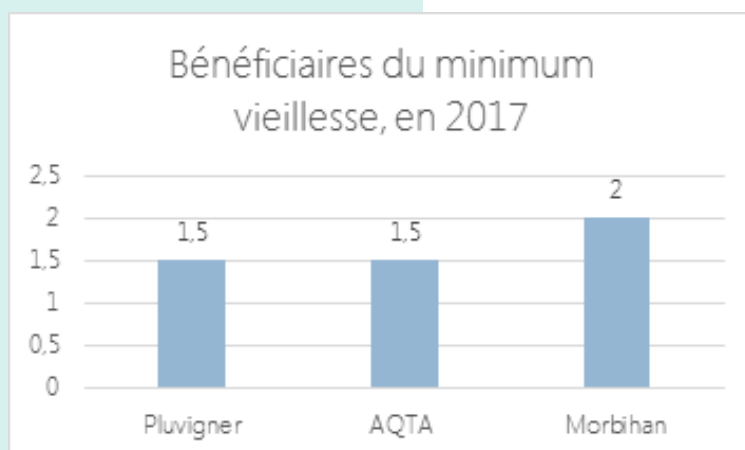
Afin de pallier aux difficultés rencontrées par les personnes âgées, le CCAS propose différents services en complément des institutions du territoire (le département notamment, dans le cadre du schéma départemental en faveur de l'autonomie).

Le CCAS instruit les dossiers d'aides sociales (15 demandes en 2021), de MDPH (5 demandes en 2021), et d'APA (19 demandes en 2021) mais gère également le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (25 658 heures, 177 bénéficiaires, en 2021), un EHPAD (80 places permanentes), un service de portage de repas (20 216 repas livrés en 2021) ainsi qu'un service bricolage-jardinage (314 heures d'interventions pour 33 bénéficiaires en 2021).

45,9%

des personnes âgées de 80 ans ou plus déclaraient vivre seules, en 2018

- 12 points en 10 ans



Sources : Observatoire des Fragilités du Grand Nord regroupant des données provenant des Carsat et Cpam.

Part égale des retraités percevant le minimum vieillesse à Pluvigner comme sur le territoire d'AQTA en 2017

19,6%

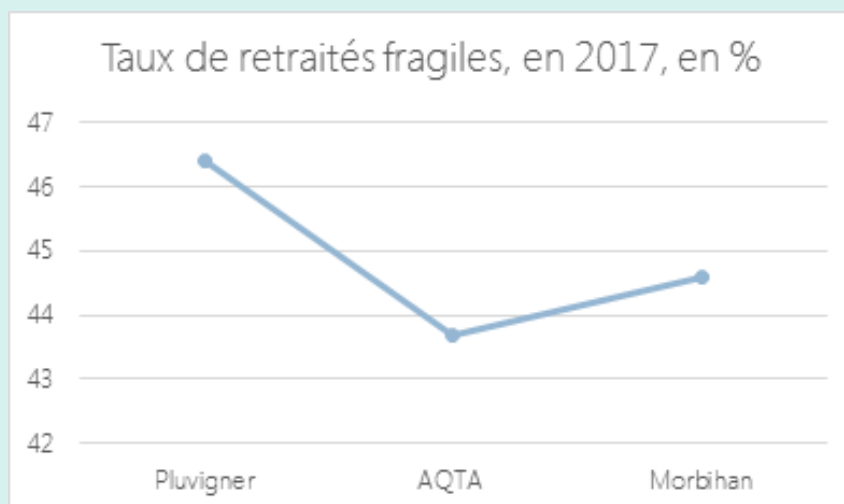
des Pluvignois bénéficiaient d'une pension de réversion, (contre 17,2% des habitants du territoire d'AQTA et 17,7% dans le département, en 2017).

2,1%

des Pluvignois cumulaient un emploi et la retraite, une part moins importante que sur le territoire morbihannais (2,6%), en 2017.

24,9%

des retraités pluvignois sont exonérés de CSG, tandis qu'une part moins importante des morbihannais et habitants d'AQTA sont concernés (respectivement 21% et 19,5%).



Sources : Observatoire des Fragilités du Grand Nord regroupant des données provenant des Carsat et Cnam.

DÉFINITIONS

Fragilité socio-économique des retraités : donnée calculée à partir de l'âge, l'isolement avec le bénéficiaire ou non d'une pension de réversion et les ressources selon exonération ou non de la CSG. Sont considérés comme « fragiles » les retraités qui obtiennent un score supérieur ou égal à 3.

Minimum vieillesse : En 2017, pour une personne seule : 803,20 € ; Pour un couple : 1 246,97 €.

Pension de réversion : Une partie de la retraite, dont bénéficiaire ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé, versée sous certaines conditions à l'époux(se) survivant(e).

Exonéré de CSG : Les pensions de retraite sont soumises à des prélèvements obligatoires pour la protection sociale des retraités. Sont exonérés de CSG, les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 10 676 €, en 2017.

LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

	REVENU 1 ^{ER} DECILE DES MENAGES PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2018	REVENU MEDIAN DES MENAGES PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2018	REVENU 9 ^{EME} DECILE DES MENAGES PAR UNITE DE CONSOMMATION EN 2018
PLUVIGNER	1 088	1 757	2 750
AQTA	1 089	1 842	3 130
MORBIHAN	1 053	1 800	2 992

Nous observons **une précarité plus importante sur le territoire de Pluvigner que dans le Morbihan et sur AQTA**. Nous remarquons un **niveau de revenus des ménages inférieur** à celui observé à l'échelle communautaire et départementale.

Les ménages situés avant le 1er décile perçoivent en moyenne 1088€ par mois.



1172

foyers pluvignois bénéficiaient d'une prestation CAF fin 2018, soit 36,5% des foyers.

37,7% sur le territoire d'AQTA et 41% dans le Morbihan.

DES ACTIONS AFIN DE LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENÉES PAR LE CCAS

LA DOMICILIATION :

Gérée par le CCAS, l'élection de domicile ou "domiciliation", permet à une personne sans domicile stable ou fixe de recevoir du courrier, de percevoir certaines prestations et d'accéder à certains droits (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales etc...)

En 2019, **23 personnes étaient domiciliées au CCAS (adultes et enfants)** (Il est à noter une légère baisse du nombre de domiciliations 20 en 2020 et 18 en 2021).



LES AIDES "FOND DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT" (FSL):

Le fond de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes en difficultés pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Elles s'appliquent aussi bien au parc public qu'au parc privé.

En 2019, **le CCAS de Pluvigner a instruit 25 dossiers Fonds Energie Eau (FEE).**

Dès lors qu'un abonné présente une facture impayée, EDF alerte le CCAS. Un courrier est alors adressé à la personne afin de lui rappeler qu'une aide peut lui être proposée afin de régulariser sa situation.

En 2016, 336 aides ont été accordées dans le Morbihan pour le maintien dans le logement (+ 34 % par rapport à 2015).

-52,83%

de demandes FEE
entre 2018 et 2019 à
Pluvigner



LA BANQUE ALIMENTAIRE :

- 48 bénéficiaires en 2019
- 26 adultes
- 23 enfants
- 2,2 tonnes de denrées alimentaires collectées en 2019

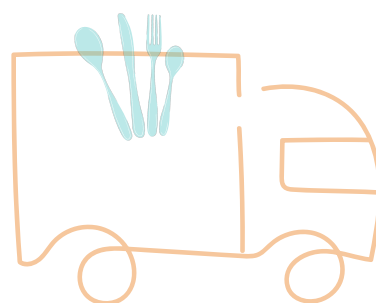
Le CCAS met à disposition des Pluvignois une **distribution alimentaire contre une participation d'1 € par adulte et de 0,50 € par enfant.** Elle fonctionne grâce à une convention avec la Banque Alimentaire de Vannes. La collecte nationale de la Banque Alimentaire dans les commerces pluvignois a lieu une fois par an et permet un réapprovisionnement du stock de denrées alimentaires.

L'instruction des dossiers est réalisée par le CCAS sur rendez-vous. L'accès à la Banque Alimentaire se fait sous conditions de ressources. Le reste à vivre ne doit pas dépasser 300 euros par mois. La distribution est assurée une fois par mois, par une équipe de 3 bénévoles.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

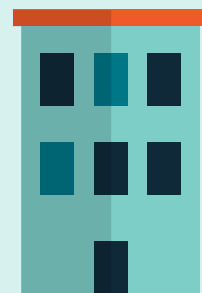
Le service de portage de repas a été créé le 16 janvier 1995. **Les repas à domicile sont livrés 6 jours sur 7, du lundi au samedi sur l'ensemble de la commune.** La livraison se déroule de 8h à 12h30.

En 2021, **20 216 repas ont été livrés à 121 bénéficiaires.** Le service arrive, pour le moment, à répondre à chaque nouvelle demande.



LES LOGEMENTS SOCIAUX :

Le CCAS de Pluvigner dispose de 8 logements répartis en 2 immeubles collectifs (rue du Presbytère et rue du Hirello). Sont actuellement proposés à la location : 2 studios, 2 T1 Bis, 1 T1 Bis duplex, 1 T2, 1 T2 duplex et 1 T3 duplex.



LES PAVILLONS :



Le CCAS propose 10 pavillons T2 à la location. Ces pavillons sont réservés aux personnes âgées de 60 ans et plus, et aux personnes en situation de handicap autonomes. Ces logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (logement de plain-pied, douche à l'italienne, WC abaissé...) Ils sont situés à proximité des services du centre-ville (pharmacie, médecins, supermarchés, CCAS...)

UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE LA PERSONNE AGÉE INITIÉE PAR LE CCAS :

Domicile

- Portage de repas
- Service d'aide à domicile
- Service Jardinage et bricolage

Domicile Adapté

- Pavillons

Etablissement

- EHPAD Porh-Ker



L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

3167

habitants sont actifs occupés, une part plus importante que sur AQTA et dans le Morbihan.



DÉFINITIONS

Actif occupé : Donnée qui regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Autres inactifs : Ni retraités, ni étudiants. Ce sont les personnes sans activité professionnelle, ne cherchant pas d'emploi et n'étant pas retraité.

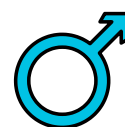
Tableau des actifs occupés, en %, selon le territoire de référence, en 2018 :

	FEMMES	HOMMES
PLUVIGNER	38,7	44,4
AQTA	36,1	41,1
MORBIHAN	36,1	40,2



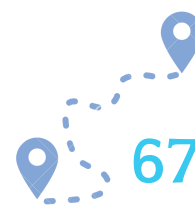
38,7%

de femmes
actives
occupées



44,4%

d'hommes actifs
occupés



67,9%

des actifs Pluvignois
travaillent en
dehors de la
commune, en 2018

	NOMBRE D'ACTIFS OCCUPES SUR LA COMMUNE	NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL*	INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI*
PLUVIGNER	3 167	2 022	0,63
AQTA	32 916	27 438	0,83
MORBIHAN	287 460	282 160	0,98

Une **évolution d'actifs de 1,04% entre 2013 et 2018**, contre 0,58% sur AQTA.

Pluvigner compte un taux d'évolution annuel moyen de l'emploi de 0,71%. (contre 0,08% dans le Morbihan et 0,09% sur AQTA).



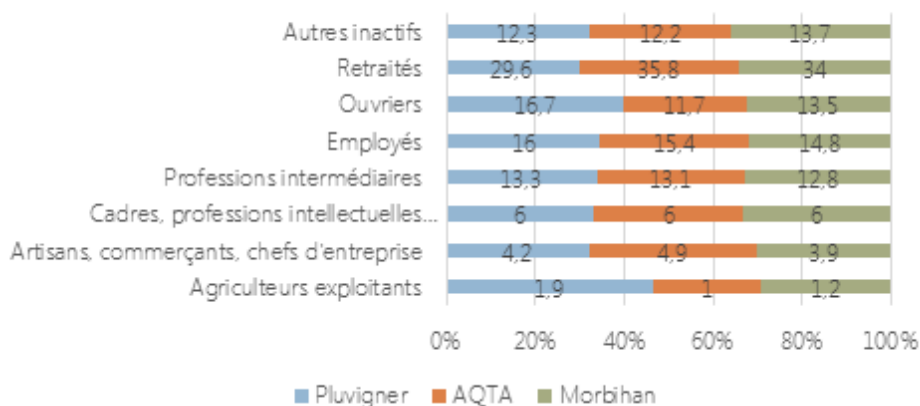
21 minutes

était le temps moyen
du trajet des actifs
Pluvignois en 2018
(AQTA : -10 min)



*Définitions page 27.

Répartition de la population de 15 ans et plus, selon la CSP, en %, en 2018



Près d'un tiers

de la population Pluvignoise est retraitée, en 2018.



16,7%

d'ouvriers en 2018.

11%

de chômeurs en 2018, contre 12,3% à AQTA et 12,1% dans le Morbihan.

Ratio*
CSP + : CSP -
0,59

Cela témoigne d'une **mixité sociale fragile**, à l'échelle de la commune.

A Pluvigner, il y a **deux fois plus d'ouvriers et employés que de cadres et de professions intermédiaires**.

*Un ratio < 1 indique qu'il y a plus d'ouvriers et d'employés que de cadres et de professions intermédiaires.

Nombre d'inactifs

(en 2018)

est presque également au nombre de professions intermédiaires

Taux de chômage selon le sexe :



12,2% **9,9%**

15,6%

des pluvignois occupent un **emploi précaire** (intérim, CDD, contrat aidé, indépendants). (+2,3 points depuis 2013).

19,85%

des pluvignois occupent **emplois à temps partiel**.

et **32,7%** des femmes **résidant à Pluvigner**, contre 29,5% sur AQTA et 29,2% dans le Morbihan.

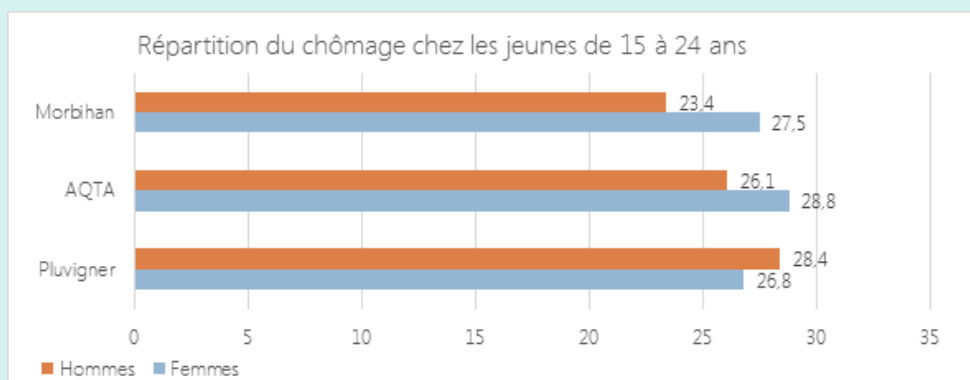
et **22,8%** des femmes **pluvignaises** (+6,6 points depuis 2013), **contre 18%** des femmes sur le territoire d'AQTA.



Chez les hommes, ce sont **les 15 à 24 ans qui sont plus impactés par le temps partiel : 16,7%**.

Alors que chez les femmes âgées ce sont **les tranches d'âge "15 à 24 ans" et "55 à 64 ans" qui sont les plus concernées (39,2% et 39,4%)**.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES



28,4% ♂

des hommes pluvignois âgés de 15 à 25 ans sont au chômage.

26,8% ♀ chez les femmes.

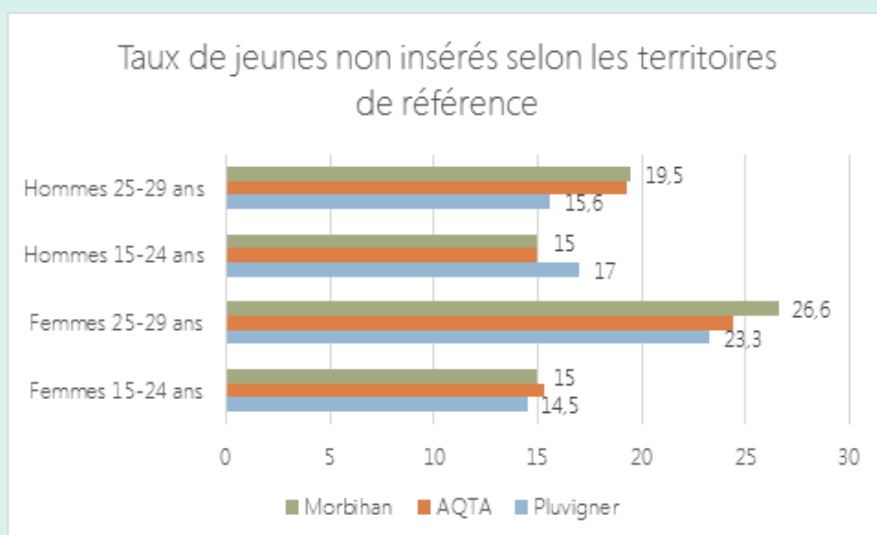
A noter : elles sont moins impactées par le chômage que sur le territoire d'AQTA et sur le Morbihan.

27,6%
de chômeurs chez
les 15 - 24 ans à
Pluvigner

Taux identique sur AQTA
mais supérieur au Morbihan
(25,6%)

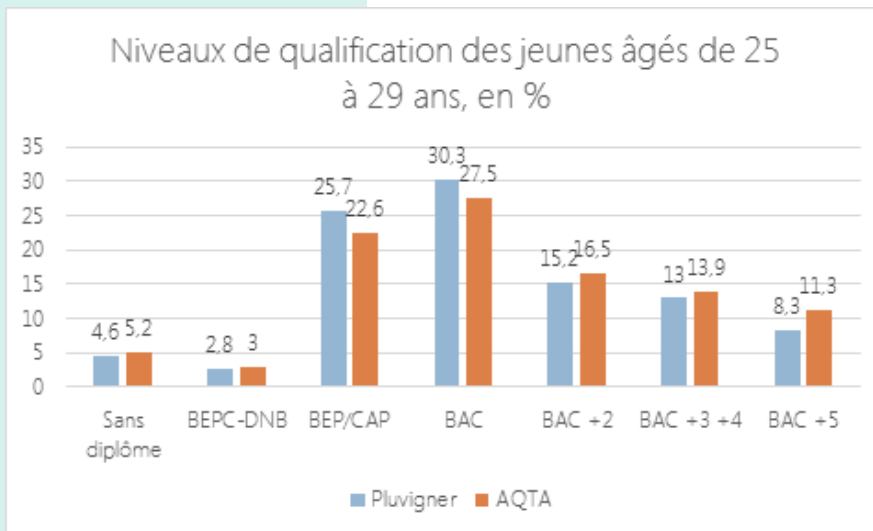
Parmi les jeunes pluvignois âgés de 15 à 24 ans, 17% sont des hommes, un taux plus élevé que sur le territoire d'AQTA et du Morbihan.

Les femmes âgées de 25 à 29 ans, sont quant à elles, plus représentées que les femmes de 15 à 24 ans.



Parmi les pluvignois âgés de 15 à 24 ans, 54,4% sont élèves ou étudiants. Aussi, nous y comptabilisons 29,8% d'actifs et 11,4% de chômeurs (contre 10,9% sur le territoire d'AQTA).

Pour la tranche 25-29 ans, 79,6% d'entre eux sont actifs et 14,7% sont au chômage (une part moins importante que sur le territoire d'AQTA : 16,1%).



Sources : INSEE, PLATOSS 2018



30,3%
des 25-29 ans
pluvignois sont
diplômés du BAC.

Taux supérieur à celui du territoire d'AQTA (27,5%)

25,7%

des jeunes pluvignois diplômés du **BEP-CAP** (contre 22,6% sur le territoire d'AQTA).

Il y a moins de jeunes pluvignois diplômés d'un **BAC +2 +3/+4 et +5** comparé au territoire d'AQTA (respectivement -1,3, -0,9 et moins 3 points de pourcentage).

DÉFINITIONS

Chômage : Le Bureau International du Travail (BIT), agence spécialisée de l'ONU, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure). Il faut également que cette personne soit disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et ait entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou ait trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. C'est la définition du BIT que retient l'INSEE pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.

Indice de concentration de l'emploi : Le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace.

Si cet indice est supérieur à 1 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Evolution annuel moyenne de l'emploi : Le nombre d'emplois au lieu de travail, issu des recensements de la population.

Emploi au lieu de travail : Réfère à l'emplacement géographique du lieu de travail de la personne pour celle qui a un lieu habituel de travail ou qui travaille à domicile.



CHOIX DES AXES DE TRAVAIL

A partir du diagnostic élaboré et validé lors du conseil d'administration du 08 décembre 2020, **3 axes de travail ont été définis comme prioritaires pour être travaillés en groupe de travail afin de dégager des préconisations et/ou des actions :**

- L'isolement des personnes âgées de 65 ans et plus



- L'indépendance des jeunes de 16 à 25 ans



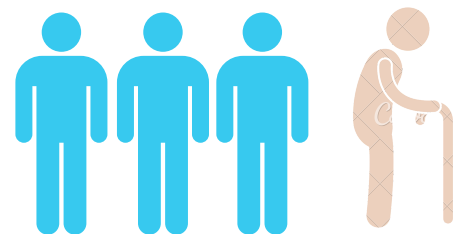
- La concordance entre les modes de garde des enfants proposés et les contraintes professionnelles des parents



1. LES PERSONNAGES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

HYPOTHESE RETENUE POUR LANCER L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Au démarrage de l'Analyse des Besoins Sociaux, l'hypothèse suivante a été posée : **une partie des pluvignois âgés de 65 ans et plus se sent socialement et physiquement isolée** en particulier dans les quartiers de Bieuzy-Lanvaux et de Malachappe, qui sont éloignés du bourg d'une dizaine de kilomètres.



Nous faisons l'hypothèse que les personnes âgées habitant en campagne possédaient des fermes dans lesquelles ils exerçaient leur activité professionnelle. Ces habitants n'ont par la suite, pas quitté leur logement et se retrouvent actuellement isolés socialement (pas de voiture, difficulté d'accès aux services, peu ou pas d'interactions sociales).

Aussi, en lien avec la crise sanitaire, l'isolement social des personnes âgées s'est déclaré ou intensifié : moins de contact avec l'entourage, arrêt des activités de loisirs...

Nous notons une précarité économique relativement importante pour les personnes âgées de Pluvigner. Cela peut également renforcer l'isolement social, notamment et des fragilités diverses, sur le plan de la santé, par exemple.

LA VISION DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS



Appui au
PARCOURS
DE SANTÉ

Début janvier 2021, nous avons rencontré la responsable prévention et communication de l'Espace Autonomie Santé d'Auray afin d'interroger la vision des professionnels. En proximité du public « cible », ils interviennent pour des missions de prévention, de soutien aux aidants, de consolidation du maintien à domicile ainsi que des actions en lien avec la perte d'autonomie des personnes. L'AES a également un rôle d'observatoire et de coordination.

Le CCAS (EHPAD et SAAD) est confronté à des difficultés de recrutements d'agents (aide à domicile, aide soignantes, ASH...)

Cette difficulté de recrutement est ressentie au niveau national. De plus, les personnes âgées restant de plus en plus longtemps à domicile avant leur entrée en structure, le SAAD peine à répondre à toutes les demandes d'interventions. **Les projections démographiques laissent entrevoir des difficultés exacerbées à assurer les prestations de maintien à domicile.**

CCAS
Pluvigner



Les observations constatées par l'Espace Autonomie Santé en 2020 :

- Les habitants de Pluvigner sont autonomes dans les démarches ou aidés par le CCAS
- De nombreux services y sont développés (en établissement ou à domicile).
- Le service « EAS » est sollicité en « anticipation ».
- 36 demandes ont émané de la commune dont 16 sollicitations des familles.
- 22 demandes concernaient les informations d'aides financières et humaines ou la mise en place d'un plan d'aide (besoin d'évaluation globale, mise en place ou réévaluation de plan d'aides, informations sur les démarches et aides financières dans le cadre d'un hébergement ou d'un maintien à domicile).
- 84 ans était l'âge moyen des demandeurs
- 5 situations « dégradées » au moment de la demande ont pu être identifiées.

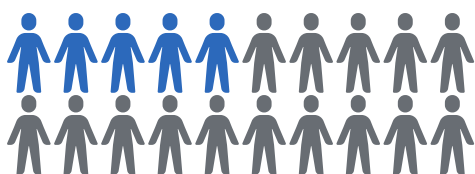
SYNTHÈSE DES ENTRETIENS MENÉS ET DU QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUX PLUS DE 65 ANS

En mars 2021, nous avons diffusé un questionnaire par voie postale aux pluvignois âgés de 65 ans et plus. Cette tranche d'âge représente 19 % de la population.

Afin de faciliter la remise des questionnaires, plusieurs lieux de collecte ont été prévus (mairie, mairie annexe à Bieuzy-Lanvaux et CCAS).

En avril 2021, des entretiens individuels ont été réalisés auprès de personnes qui nous avaient laissé leurs coordonnées à la fin du questionnaire.

Les profils des personnes interrogées étaient volontairement variés afin d'obtenir un retour le plus complet possible : (couple marié, veuf, célibataire / tranches d'âge différentes (moins de 70 ans, 71-75 ans, 76-80 ans et plus de 81 ans) / différents quartiers / véhiculé(e) ou non).



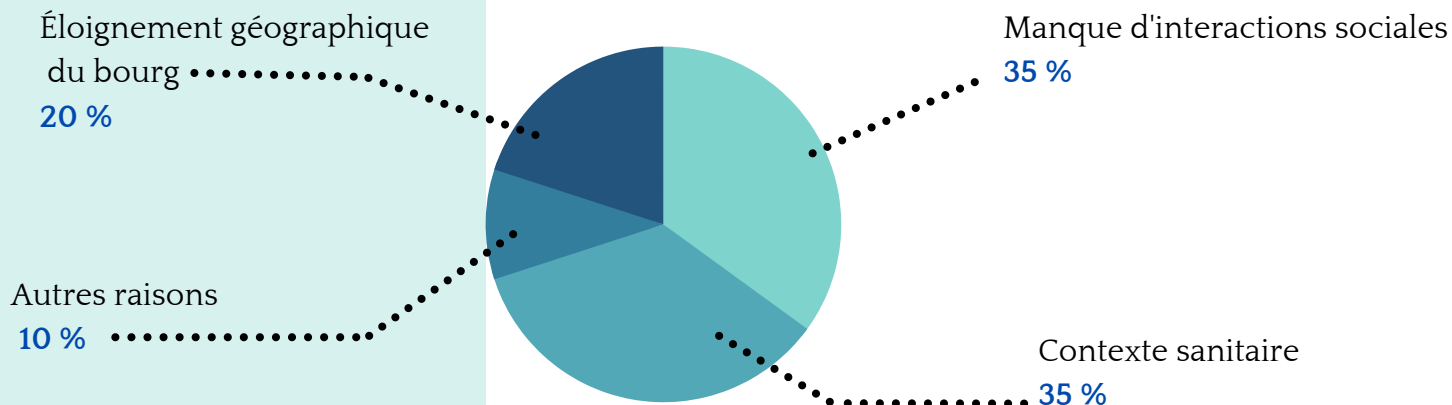
➤ **1 178 questionnaires adressés**
300 réponses,
soit 475 personnes concernées
Taux de retour : 25 %



SYNTHESE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DES 65 ANS ET PLUS

12,60% des pluvignois de plus de 65 ans interrogés se sentent isolés.

Les raisons du sentiment d'isolement :



30% sont véhiculés par leur entourage pour se rendre aux courses, et divers RDV médicaux, administratifs...

34,57% évoquent le besoin de mettre en place un transport pour les PMR et/ou non véhiculés.

Les habitants interrogés des quartiers de Bieuzy-Lanvaux et de Malachappe, âgés de 65 ans et plus, rencontrent des **difficultés de mobilité** pour se rendre aux services du centre-bourg et **dépendent de leur entourage pour subvenir à leurs besoins**.

21% vivaient à plus de 3 kilomètres du centre-bourg, en 2021.



35% estiment être limités par leur mobilité réduite

12,70% par le fait de **ne pas être véhiculés**

33 ans

C'est la moyenne de durée de séjour de l'aménagement dans leurs logements, dont ils sont majoritairement propriétaires (82,20%)

35%

n'ont pas accès à Internet.

30,60% rencontrent des difficultés dans leur démarches administratives

18,40% aimeraient bénéficier d'un accompagnement à l'outil informatique





PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

Comment lutter contre l'isolement* des personnes âgées sur notre commune ?

*Isolement physique, lié au manque de mobilité

*Isolement social

*Isolement numérique (lié à la non-maîtrise de l'outil informatique)

PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL

A l'issue de l'analyse, deux temps de travail ont été définis afin d'**échanger concernant les besoins des personnes âgées de plus de 65 ans**, et de trouver des solutions pour lutter efficacement contre leur isolement sur notre commune.

Le groupe de travail était constitué de :

- **5 citoyens pluvignois** âgés de 65 ans et plus (aux profils variés)
- **4 membres du Conseil d'Administration** du CCAS
- **La responsable prévention et communication de l'Espace Autonomie Santé** d'Auray
- **2 agents du CCAS** ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux



A - LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT SUR LA COMMUNE

Plusieurs propositions émises :

Quoi ?	Modalités de fonctionnement
Minibus PMR	Accompagnement aux RDV médicaux, pharmacie, commerces, marché de Pluvigner le samedi matin Auray : TAD (centre des impôts, spécialistes...)
Taxis	RDV spécialistes, gérés par la commune avec autorisation du Maire pour chaque RDV (pour éviter les abus) Participation financière de 6€/AR 10 courses/an Pas de créneau d'urgence disponible Délai de 48 heures pour la réponse
Co-voiturage	Mise en relation des personnes véhiculées et non véhiculées via une plateforme internet
Navette-bus	Développer les arrêts de bus



B - LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL SUR LA COMMUNE

Plusieurs propositions ont émergé des 2 séances de groupes de travail :

Quoi ?
Organisation de sorties/ d'animations par le CCAS (excursions, repas en commun...)
Création d'un foyer pour les retraités avec possibilité de prise de repas et des activités l'après-midi (ateliers théâtre par exemple)
Création de lien social par quartier (exemple : Les Mamm Gozh)
Création d'un protocole d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune
Création d'un lieu intergénérationnel : échange de transmission de savoirs entre les jeunes et les personnes âgées
Mise en place d'un partage de connaissances via le SEL (Système d'Echange Local)

C - LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

L'importance de favoriser l'accès au numérique est soulignée :

Quoi ?	Qui ?	Modalités de fonctionnement
Accompagnement administratif sur internet	Mme ANDUZE (cf. projet) Un groupe de bénévoles Un service civique	Différents cours selon les niveaux de connaissances Atelier individuel au domicile du participant Atelier par petits groupes dans un lieu adapté
Initiation à la sécurité sur internet	Une Maison France Service	Signature d'une charte de confidentialité pour le ou les encadrant(s)



PROPOSITIONS RETENUES PAR LES MEMBRES DU "COMITÉ PROJET"

En janvier 2022, les propositions issues des groupes de travail ont été mises en débat lors d'une séance de « comité projet ». Le « comité projet » était constitué de :

- La présidente du CCAS
- 4 membres du Conseil d'Administration du CCAS
- 2 agents du CCAS ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux



Plusieurs propositions ont été retenues lors du « comité projet » :

A - LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT POUR PMR

Comment ?

Le mini-bus du CCAS qui ne sert pas le week-end et sera utilisé.

Quel coût ? 2 € l'Aller-Retour.

Quand ?

Expérimentation sur une matinée par semaine. Tous les samedis matins, jour du marché à Pluvigner de 8h à 12h30.

Où ?

Transport uniquement sur le secteur de Pluvigner (pas de transport jusqu'à Auray).

Quel conducteur ?

Un agent de la commune ou du CCAS viendra compléter son temps de travail, en binôme avec la personne qui sera recrutée en Service Civique

Quelle communication ?

Une campagne de communication sera établie, par la commune, le CCAS et en particulier par l'intermédiaire du SAAD.

Quel coordinateur ?

Une personne en service civique sera recrutée pour participer à la mise en place du service et la gestion des prises de RDV. (cf : annexe)



B - LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL SUR LA COMMUNE



Comment ?

Création d'un « tiers-lieu » dans le but de développer la vie sociale et la création de liens entre les seniors et/ou avec la jeune génération.

Où ? Dans la salle à manger de l'EHPAD, actuellement inoccupée.

Qui ? Un service civique sera embauché pour participer à la mise en place et au fonctionnement de ce lieu (cf : annexe).



Quelle communication ?

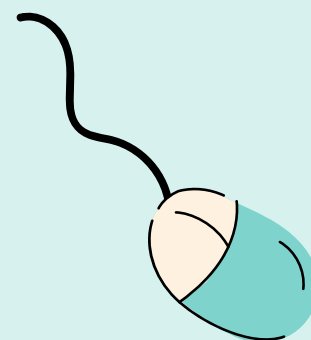
Une campagne de communication sera établie, par la commune, le CCAS et en particulier par l'intermédiaire du SAAD.

C - LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Comment ?

Ateliers ludiques par petits groupes sur des thèmes définis (la sécurité sur internet, l'utilisation d'applications smartphone, les réseaux sociaux...)

·Séances individuelles durant lesquelles le bénéficiaire apportera son propre matériel (smartphone, tablette, PC).



Quand ? A partir du second semestre 2022.

Où ? Création de deux postes informatiques au sein du tiers-lieu.

Quel coordinateur ? Une personne en service civique sera recrutée pour participer à la mise en place et au fonctionnement du service (cf : annexe).

Quelle communication ?

Une campagne de communication sera établie, par la commune, le CCAS et en particulier par l'intermédiaire du SAAD. Il sera nécessaire d'aller à la rencontre des personnes pour les informer et leur donner envie de participer aux ateliers. Des visites à domicile pourront être envisagées.

2. LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

HYPOTHESES RETENUES POUR LANCER L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

LA VISION DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS

En janvier 2021, un temps d'échange avec la responsable de la Mission Locale d'Auray (dont dépend la commune de Pluvigner) et un de leur conseiller technique, nous a permis d'obtenir des informations quant aux jeunes pluvignois suivis par leur service. **En 2019, la Mission Locale suivait près d'un quart des jeunes de la commune.** Cette forte proportion peut faire penser que les jeunes préfèrent être accompagnés par la Mission Locale qui propose un accompagnement plus personnalisé et plus global (mobilité, logement, emploi...) que Pôle Emploi.

Cet entretien a montré qu'**une partie des jeunes pluvignois âgés entre 15 et 25 ans peine à accéder à la location d'un logement.** La commune dispose de peu de petits logements (type studio) dont les loyers sont adaptés au budget des jeunes.



CHIFFRES CLÉS DES 16 - 29 ANS SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE EN 2019

77%

des jeunes, suivis par la Mission Locale étaient **encore hébergés chez leurs parents**, (soit 25 jeunes).

58%

des jeunes suivis par la Mission Locale **disposaient du permis B.**

Soit **une baisse par rapport à 2018 (68 %).**

12,40%

des 15-29 ans de la commune étaient **au chômage.**

17%

ne sont pas insérés (ni emploi, ni étude).

L'augmentation du coût du permis de conduire et la quasi absence de transport en commun sur le territoire augmentent la **difficulté à trouver du travail en dehors de la commune.**

Les offres d'emploi proposées sur le territoire précarisent-elles le budget des jeunes (contrat temps partiel) ?



SYNTHÈSE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS DES JEUNES SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE

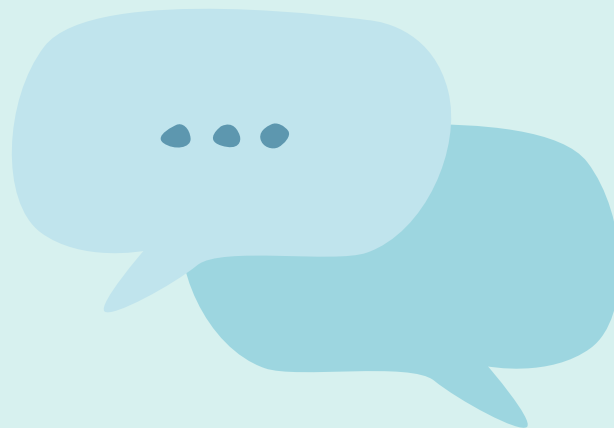
En avril 2021, nous avons réalisé 3 entretiens individuels avec 3 jeunes suivis par la Mission Locale.

Plusieurs éléments communs en sont ressortis :

Les 3 jeunes soulignent un manque de dynamisme de la commune. Ils aimeraient avoir **un lieu du type « maison des jeunes » au sein de la commune afin de se retrouver entre jeunes ou bien un « lieu intergénérationnel »** afin de réunir les jeunes et les seniors, dans un même endroit. Cet espace favoriserait les échanges de savoir-faire (par exemple cours de couture, échange de connaissances informatiques ...)

Une des jeunes évoque **la difficulté pour trouver un logement dans le secteur privé** en raison des garanties qu'elle ne peut pas présenter. En effet, trouver un logement sans situation financière stable est presque impossible. Elle a finalement pu obtenir un logement social, avec le bailleur Bretagne Sud Habitat.

Les 3 jeunes interrogés sont titulaires du permis B. Ils s'accordent tous sur le fait que **le permis est indispensable pour trouver du travail sur le territoire**. Grâce au permis de conduire, ils ont accédé à l'emploi (contrats saisonniers ou intérim) sur des communes relativement éloignées de Pluvigner (Locmariaquer et La Trinité-sur-Mer). Sans permis B, ils n'auraient pas pu décrocher ces postes. Le fait de n'avoir ni permis ni véhicule est donc un réel frein à l'embauche pour le territoire de Pluvigner.





PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES

Comment favoriser l'indépendance* des jeunes âgés entre 16 et 25 ans sur notre commune ?

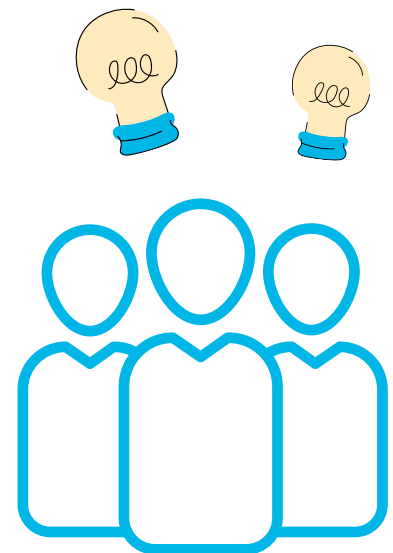
- * Au niveau de la mobilité
- * Au niveau de l'accès au logement

PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL

En juin 2021, **deux temps de travail ont permis d'échanger sur les besoins des jeunes âgés de 16 à 25 ans**, et de trouver des solutions pour favoriser leur indépendance (logement et mobilité).

Le groupe de travail était constitué de :

- **3 jeunes pluvignois âgés** de 18 à 24 ans (aux profils variés)
- **2 membres du Conseil d'Administration** du CCAS
- **2 conseillers techniques de la Mission Locale** d'Auray
- **2 agents du CCAS** ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux

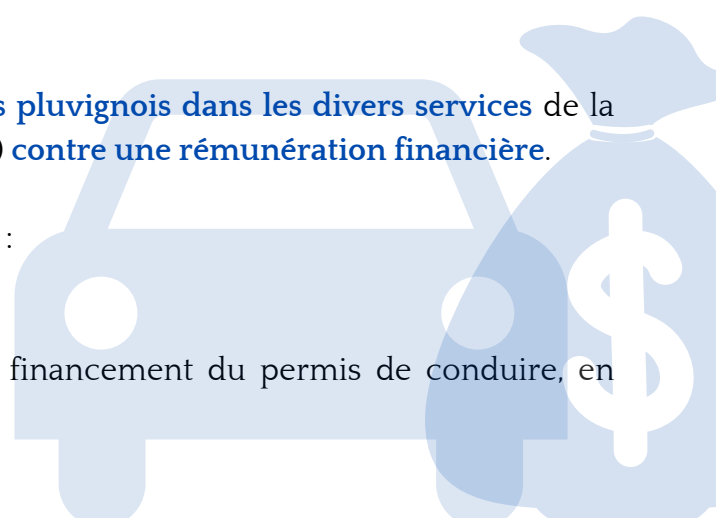


A - LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE" OU "PERMIS DE CONDUIRE"

Ces dispositifs valoriseraient l'**implication des jeunes pluvignois dans les divers services** de la commune (espaces verts, CCAS, accueil de la mairie...) **contre une rémunération financière**.

Selon l'âge du participant, le type d'aide sera différent :

- **Pour les 16 - 17 ans** : argent de poche (ex : 5€/heure)
- **Pour les 18 ans - 25 ans** : aide financière pour le financement du permis de conduire, en versement direct à l'auto-école.



B - LA VALORISATION DES JEUNES DE LA COMMUNE



Valoriser l'investissement des jeunes sur la commune (associations, initiatives...) ainsi que leur parcours, auprès des pairs (journée d'échange dans les collèges/lycées).

Diffuser les portraits des jeunes sur les réseaux sociaux, afin de mettre en lumière l'action bénévole réalisée pour la commune.

Il y a une réelle nécessité de valoriser les compétences acquises.

C - LA CRÉATION D'UN LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL



Un lieu sur la commune afin que les jeunes se retrouvent pour jouer ou échanger entre eux à l'abri des intempéries.

Un « lieu intergénérationnel » afin de réunir les jeunes et les seniors, au sein d'un même endroit. Cet espace favoriserait les échanges de savoirs-faires (par exemple cours de couture, échange de connaissances informatiques ...)

D - LA CRÉATION D'UNE "RÉSIDENCE JEUNES"

La construction d'une "résidence jeunes" permettrait de lever les freins que rencontrent les jeunes dans l'accès au logement :

- Financier (avec un loyer modéré)
- Degré d'urgence (plusieurs mois ou années avant l'obtention d'un logement social)

Cette résidence favoriserait l'accompagnement de proximité avec les jeunes. Le logement est un premier levier vers l'autonomie qui permettrait, dans un second temps, un accompagnement plus global : mobilité, santé et emploi.



PROPOSITIONS RETENUES PAR LES MEMBRE DU "COMITÉ PROJET"

En janvier 2022, les propositions issues des groupes de travail ont été retravaillées et mise en débat lors d'une séance de « comité projet ».

Le « comité projet » était constitué de :

- **5 membres du Conseil d'Administration** du CCAS
- **Le responsable du service jeunesse** de la mairie
- **2 agents du CCAS** ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux



Le service jeunesse de Pluvigner assurera la coordination de ces dispositifs.

A - LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF "ARGENT DE POCHE" (14-17 ANS)



Le dispositif sera réservé aux 14 - 17 ans. Les membres du « comité projet » ont souhaité axer une action envers cette tranche d'âge afin de **valoriser l'implication des jeunes le plus tôt possible**.

En contrepartie de l'implication des jeunes dans les services de la commune, **la mairie versera la somme de 15€ par demi-journée de 3 heures**.

Les missions seront à réaliser durant les vacances scolaires.

B - LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF "AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE" (17-25 ANS)

En contrepartie de l'implication des jeunes dans les services de la commune, la mairie versera la somme de :

- 300 € pour 20 heures d'implication à réaliser sur une période de douze mois.
- 500 € pour 35 heures d'implication à réaliser sur une période de douze mois.

Le versement se fera directement à l'auto-école, dès lors que le jeune aura justifié de l'intégralité des heures effectuées, selon la formule choisie.

Les missions pourront être réalisées pendant les vacances scolaires et selon les disponibilités des jeunes et des services.

Suite à la concertation des élus, les montants ont été revus à la baisse :

- **300 € pour 35 heures d'implication.**
- **150 € pour 20 heures d'implication.**





C - LA MISE EN PLACE D'UNE "JOURNÉE OU SOIRÉE INFO" DESTINÉE AUX JEUNES

Organisée de manière ludique (jeu de piste ?), cette soirée festive aurait pour but de **présenter l'ensemble des dispositifs destinés aux jeunes de la commune** :

- Nouveaux dispositifs « argent de poche » et « aide au permis de conduire »
- Bourses pour soutenir les projets des 15 - 30 ans par AQTÀ
- Informations concernant les logements sociaux du CCAS pouvant leur convenir (Studio/ T2)
- Atelier création de CV et lettre de motivation
- Atelier de préparation aux entretiens d'embauche

Après concertation avec la Mission Locale, des actions à plus petite échelle vont être proposées, dans un premier temps, aux 14-18 ans, afin de remobiliser le public (par exemple : un accompagnement aux forums de l'emploi organisés en dehors de la commune).

Il s'agira de créer un noyau de personnes qui seront ressources pour l'organisation de prochaines actions de plus grande ampleur.

D - LE LOGEMENT

Les élus ont la volonté de poursuivre l'analyse des besoins en termes de logement pour les jeunes. Plusieurs actions ont été évoquées :

- Aménager un studio (rue Hirello) afin de proposer une location adaptée aux jeunes de la commune (petite surface, petit loyer).
- Rencontrer les partenaires (Maison du Logement, Bailleurs Sociaux) afin de trouver ensemble des solutions adaptées.

3. LES MODES DE GARDE ET L'EMPLOI DES PARENTS

HYPOTHESES RETENUES POUR LANCER L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

LA VISION DU CÔTÉ DES PROFESSIONNELS

Au sein des services du CCAS (SAAD et EHPAD notamment), nous avons été confrontés aux **difficultés rencontrées par les nouveaux employés pour trouver une solution de garde adaptée aux horaires et au rythme de travail** (weekend, jours fériés, horaires tôt le matin ou tard le soir...). Certains professionnels ont dû décliner la proposition d'emploi ou ont mis un terme à leur contrat.

Au regard des différents éléments cités ci-dessus, **nous avons fait l'hypothèse que les modes de garde disponibles sur la commune n'étaient peut-être pas totalement en adéquation avec les besoins des parents pluvignois.**

Nous avons donc souhaité interroger l'organisation des parents quant aux modes de garde mobilisés pour la garde de leurs enfants.

SYNTHESE DES ENTRETIENS ET DU QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUX PARENTS

Nous avons pris contact avec les animatrices du RPAM car nous souhaitions rencontrer des assistantes maternelles de la commune afin de comprendre leur organisation de travail (horaires de travail, capacité d'accueil...). Finalement, nous avons revu notre démarche et avons décidé de recueillir les ressentis des parents de la commune.

En juin 2021, nous avons rédigé un questionnaire en ligne qui a permis un traitement des réponses plus aisé. Nous avons pensé qu'ainsi, nous aurions un meilleur taux de réponses qu'en version « papier ».

Le temps de remplissage était de 5 minutes.



Le service jeunesse et la crèche ont diffusé les questionnaires aux parents d'élèves des 3 écoles (maternelles et primaires) de Pluvigner et aux parents sollicitant la crèche comme mode de garde.

Nous avons également proposé de transmettre le questionnaire en version « papier » pour les parents qui le souhaitaient.

188
parents ont répondu
au questionnaire.



SYNTHESE DES ENTRETIENS ET DU QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ AUX PARENTS

Parallèlement, nous avons mené une enquête auprès des parents ayant sollicité le RAM et/ou la crèche dans la recherche d'un mode de garde en 2021 afin d'identifier au mieux leurs besoins de garde.



➔ **30 réponses**
Soit 1/3 des sondés

Enfin, nous avons mené plusieurs entretiens avec la responsable du RAM, la Directrice de la crèche ainsi que la responsable du service jeunesse.

Le but était d'obtenir leurs observations quant à l'offre de modes de garde de la commune ainsi que les retours des parents.



CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES MODES DE GARDE

3/4 des parents ayant répondu au questionnaire **utilisent un mode de garde à Pluvigner.**

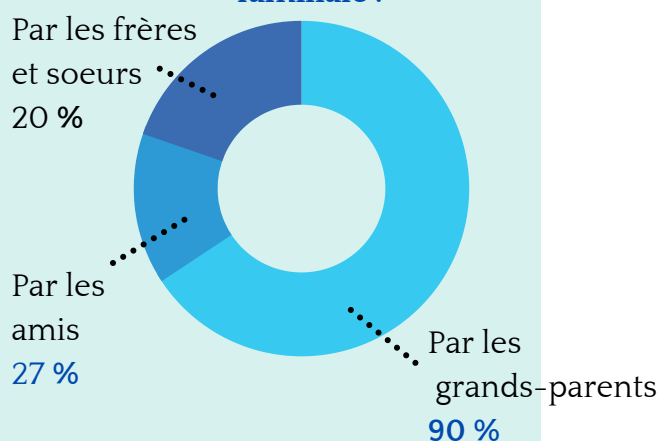
L'amplitude horaire de la garderie, du centre de loisirs et de la crèche semble poser des difficultés : fermeture 2 semaines à Noël et lors des ponts ; amplitude horaire de la crèche non-adaptée aux horaires des parents, fermeture de la structure 3 semaines durant l'été.



75%

des répondants font appel à la solidarité familiale et / ou amicale.

Répartition de la solidarité familiale :



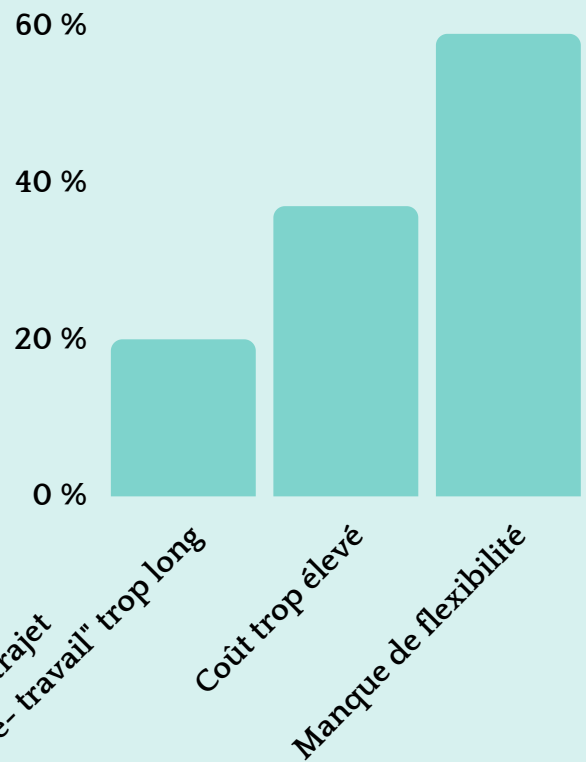
Les proches sont sollicités afin de pallier aux horaires de travail des parents : soir, weekend notamment ou pour limiter les frais de garde. La volonté de développer le lien intergénérationnel avec les grands-parents est également mis en avant.



Près de la moitié des répondants ont déjà rencontré des **difficultés à trouver un mode de garde adapté à leur activité professionnelle**.

Pour 30 % des parents confrontés au manque de flexibilité, **le mode de garde actuel ou l'impossibilité de faire appel à un mode de garde a eu des répercussions sur leur activité professionnelle**. Cela concerne notamment la nécessité d'adapter les horaires de travail de l'un des parents (congé le mercredi, télétravail, démarches de recherches d'emploi qui n'ont pas abouti, rallongement du congé parental avant de trouver un mode de garde adapté).

Difficultés rencontrées par les parents :



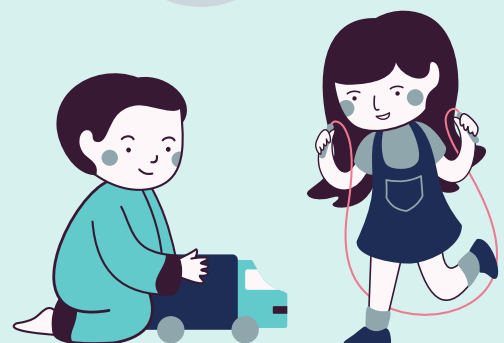
Temps de trajet
"Mode de garde-travail" trop long
Coût trop élevé
Manque de flexibilité

Plusieurs parents soulignent l'absence de structure d'ALSH à Bieuzy-Lanvaux. Habitant ce secteur, et travaillant sur Vannes, ils déplorent l'aller-retour qu'ils sont obligés de faire matin et soir pour accompagner et raccompagner leur(s) enfant(s) entre Pluvigner et Bieuzy-Lanvaux.

Dans la recherche d'un mode de garde, 37 % des parents ont rencontré des difficultés liées au coût.

Aussi, **l'ALSH et la garderie, modes de garde privilégiés par les Pluvignois, semblent poser des difficultés financières aux parents lorsque ce mode de garde concerne plusieurs enfants de la famille**.

Afin de palier à cela, certaines familles font appel à la solidarité familiale afin de soulager les dépenses mensuelles (cf page précédente).





PROBLÉMATIQUE IDENTIFIÉE

Comment mieux coordonner les contraintes professionnelles des parents et l'offre des modes de garde ?

PROPOSITIONS ISSUES DES GROUPES DE TRAVAIL

En mai 2021, deux temps de travail ont été menés afin d'**échanger concernant les besoins des parents de jeunes enfants en matière de garde**. Le but étant de trouver des solutions pour leur offrir un ou plusieurs modes de garde plus adaptés à leurs besoins.

Le groupe de travail était constitué de :

- 4 parents pluvignois (aux profils variés)
- 2 représentants des parents d'élèves
- L'adjointe à la petite enfance
- La responsable du service jeunesse à la mairie
- La directrice du multi-accueil
- La coordinatrice du pôle petite enfance, AQTA
- 1 animatrice du RPAM
- 1 assistante maternelle
- 2 agents du CCAS ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux



A - UN RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION DU SERVICE ALSH

- Communiquer davantage sur les possibilités d'**extension des horaires d'ouverture de la garderie** : Sur le site internet et la page Facebook de la commune, ainsi que dans le règlement intérieur, ...
- Communiquer sur **la déduction fiscale** : -50 % jusqu'aux 6 ans de l'enfant

B - LA MISE EN PLACE D'UN TARIF DÉGRESSIF DE L'ALSH

Plusieurs parents ont exprimé le fait que le coût de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les familles nombreuses est élevé. **Ils demandent un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants par famille.**





C - LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE CO-VOITURAGE POUR LE TRAJET BIEUZY-LANVAUX / PLUVIGNER

L'idée d'un système de co-voiturage pour le trajet Bieuzy-Lanvaux / Pluvigner pourrait soulager les parents résidant à Bieuzy-Lanvaux.

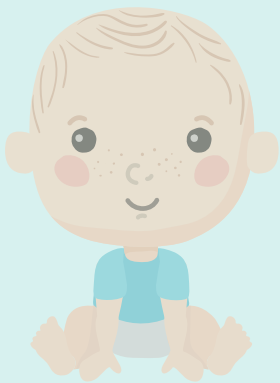
Plusieurs supports ont été imaginés par le groupe de travail : une page Facebook, un groupe WhatsApp, une communication par l'intermédiaire de l'école ou encore un affichage dans les commerces.

D - UN ÉLARGISSEMENT DE LA PLAGE HORAIRE DU MULTI-ACCUEIL

Avancer l'ouverture du multi-accueil d'un quart d'heure et reculer la fermeture d'un quart d'heure permettrait aux parents travaillant sur Vannes ou Lorient de bénéficier d'un quart d'heure de battement supplémentaire pour venir déposer ou récupérer leur(s) enfant(s). Le temps de trajet Pluvigner Vannes/ Lorient étant d'une demie heure environ.



E - LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MODES DE GARDE



-Une association de bénévoles qui permettrait d'**assurer un dépannage immédiat et temporaire** aux parents confrontés à une urgence.

-Interventions du SAAD dédiées à la garde d'enfants de moins de 3 ans (Exemple : GCSMS Dorn-Ha-Dorn sur le Territoire de Roi Morvan Communauté).



PROPOSITIONS RETENUES PAR LES MEMBRES DU "COMITÉ PROJET"

En février 2022, les propositions issues des groupes de travail ont été exposées lors d'une séance de « comité projet ». Il était constitué de :

- **3 membres du Conseil d'Administration** du CCAS
- **2 agents du CCAS** ayant mené l'Analyse des Besoins Sociaux

Les membres du Conseil d'Administration présents n'ont pas souhaité se positionner dans l'immédiat concernant les propositions issues des groupes de travail. Elles feront l'objet d'une réévaluation lors d'analyses complémentaires au cours des 4 prochaines années du mandat.

Lors de la séance de « comité projet », les membres ont demandé au CCAS d'approfondir nos recherches notamment par rapport au nombre de familles concernées par la garde de 3 enfants, ou plus, à l'ALSH. Le but étant de peut-être mettre en place dans les prochaines années, un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants en garde.



Il a également été évoqué d'interroger les employeurs de la commune (Hill-Rom, Super U, Bretagne Chrome...) en matière de besoins de garde de leurs employés ayant des horaires atypiques.

REMERCIEMENTS

Pour la réalisation de l'ABS 2020, le CCAS a pu compter sur la participation de nombreux partenaires. Nous tenons à remercier :

- **L'ensemble des pluvignois ayant répondu aux questionnaires diffusés et participé aux différents entretiens individuels.**
- **Les pluvignois (parents, jeunes, personnes âgées, assistantes maternelles...)** ayant participé aux différents groupes de travail.
- **Alain Le Bourligu** et **Benjamin Bloyet**, techniciens à la Mission Locale d'Auray
- **Sandrine Guillemet**, directrice de la Mission Locale d'Auray
- **Nadège Le Leuch**, responsable prévention et communication de l'Espace Autonomie Santé
- **Mickaël Le Neillon** et **Murielle Jégat**, responsables du service Jeunesse de la Mairie de Pluvigner
- **Anne-Laure Benoit**, directrice de "Roulpatouille", le multi-accueil de Pluvigner
- **Christelle Bégot**, coordinatrice Petite Enfance, AQTA
- **Saunielle Le Moal**, animatrice du Relais Parents Assistants Maternelles
- **Sébastien Croguennec**, animateur à la Maison du logement
- **Diane Hingray**, présidente du CCAS de Pluvigner
- **Fabien Le Pallec**, Adjoint aux affaires Sociales
- **Viviane Le Goueff**, Adjointe aux Affaires Scolaires, Jeunesse et Petite Enfance
- **Luiguy Ajax**, **Gérard Flesch**, **Anne-Gaëlle Le Guilloux**, **Michel Lerede**, **Catherine Loisel-Cadoret**, **Nadia Mathias**, **Aurélie Rio**, membres du Conseil d'Administration du CCAS de Pluvigner
- **Les aides à domicile du SAAD** qui ont diffusé le questionnaire à leurs bénéficiaires.
- **Le CNFPT/ UNCCAS** qui a proposé une formation sur la rédaction de l'ABS. Les séances ont permis des échanges très enrichissants avec les différents CCAS participants.



ANNEXES

Questionnaire aux personnages âgées de + 65 ans

Trame entretien individuel des personnes âgées

Trame entretien individuel des jeunes suivis par la Mission Locale

Questionnaire "Modes de garde et emplois des parents"

Questionnaire "Besoins et amplitude horaire des modes de garde"

Trame entretien individuel des parents

Fiche de poste du Service Civique





ANALYSE
DES BESOINS
SOCIAUX

& propositions d'actions à mener

2020 - 2022



Rapport validé en Conseil
d'Administration
le 29 avril 2022.